



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE KAMORAN Poudre MOUILLABLE WP 100

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE :

- 1.1. **Nom du produit :**  
Kamorán Poudre Mouillable WP 100  
Sel de sodium de monensine
- 1.2. **Code produit :**  
Lilly Item code : AH7002
- 1.3. **Responsables de la mise sur le marché :**

LILLY FRANCE ELANCO Santé Animale 13, rue Pagès 92158 SURESNES Cedex Tél. : 01.55.49.34.34 Fax : 01.55.49.35.12 Télex : LILLYFRA 270227	UNGDA 174, boulevard Camélinat 92247 MALAKOFF cedex Tél : 01.49.65.08.08 Fax : 01.49.65.09.52 Mail : labo@ungda.com
---	--

- 1.4. **Numéro d'appel d'urgence :**  
Centre Fernand Vidal : Tél. : 01.40.05.48.48

### 2. COMPOSITION - INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

- 2.1. **Composition:**
- |                            |           |
|----------------------------|-----------|
| Sel de sodium de monensine | 77 - 87 % |
| Gel de silice              | 3 %       |
| Laurylsulfate de sodium    | 10 - 20 % |
- 2.2. **Numéro d'enregistrement CAS :**
- |                           |             |
|---------------------------|-------------|
| Sel de sodium de monensin | 22373-78-0  |
| Gel de silice             | 112926-00-8 |
| Laurylsulfate de sodium   | 151-21-3    |
- 2.3. **Formule moléculaire du principe actif :**  
 $C_{36} H_{61} O_{11} \cdot Na$
- 2.4. **Dénomination chimique exacte du principe actif :**  
Monensin, sel monosodique ; 1, 6-Dioxaspiro [4.5] decane-7- butyric acide, 2-[ 5-ethyltetrahydro-3-methyl-5-[tetrahydro-6-hydroxy-6-(hydroxymethyl)-3,5-dimethyl-2H-pyran-2-yl]-2-furyl]-2-furyl]-9-hydroxy-beta-methoxy-alpha, gamma, 2, 8-tetramethyl].
- 2.5. **Famille chimique du principe actif :** polyether ionophore.



**Les Directives relatives à l'exposition :**

Sel de sodium de Monensine - LEG (Lilly Exposure Guidelines): 15 µg/m<sup>3</sup> TWA (Time Weighted Average - Ratio poids/temps) pendant 12 heures.

Gel de silice - PEL (Permissible Exposure Limit (OSHA) silice amorphe 80/(%SiO<sub>2</sub>) mg/m<sup>3</sup> TWA et 20 millions de particules par pied cube d'air, soit environ 700 000 particules par litre d'air.

### 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aspect : poudre blanche à légèrement ocre conditionnée dans un sac transparent hydrosoluble.

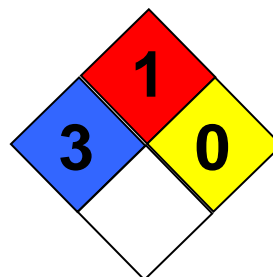
Etat physique : solide

Odeur : légère odeur mycéliale

#### **Description des mesures d'urgence :**

Date d'entrée en vigueur de la description des mesures d'urgence : 22/09/1998

Code d'étiquetage des Laboratoires Lilly :  
Santé 3 ; Feu 1 réactivité : 0



**Principal risque corporel et pour la santé** : Extrêmement Toxique, corrosif (yeux) Irritant (peau, tractus respiratoire), allergène possible. Effets musculaires et cardiaques.

**Noter** : Kamoran intermédiaire A est extrêmement toxique, il peut provoquer des lésions oculaires graves. Il peut être irritant pour les voies respiratoires et la peau et peut causer des réactions allergiques. Les effets de l'exposition peuvent comprendre des modifications des battements du cœur, du rythme cardiaque et des altérations des tissus musculaires.

**Voies d'entrée** : par inhalation et par contact cutané

**Effets de la surexposition** : Il a été rapporté des irritations du tractus respiratoire et de la peau et des exanthèmes cutanés. Les données provenant d'expérimentations animales montrent que le produit est susceptible d'entraîner des brûlures et des lésions oculaires graves. Toutefois, le lavage immédiat et abondant peut atténuer la gravité des lésions.

**Conditions médicales aggravées par l'exposition** : Le personnel sujet aux allergies, aux dermatites de contact, aux éruptions chroniques doivent particulièrement respecter les précautions d'utilisation pour empêcher le contact cutané et l'exposition aux poussières. Chez l'animal de laboratoire, l'injection du sel de sodium de monensine provoque des altérations cardio-vasculaires telles qu'une augmentation du rythme cardiaque et de la pression sanguine. Toutefois, les cas d'exposition humaine n'ont pas montré d'aggravation des conditions médicales lors d'exposition au monensin de sodium.



**Carcinogénèse :**

- Le monensin sodium ne figure pas sur les listes publiées par IARC, NTP, ACGIH ou OSHA. Les expérimentations animales conduites dans notre Centre de Recherche n'ont montré aucun effet carcinogène.
- Gel de silice - Groupe 3 IARC (pas classé comme carcinogène humain). Le gel de silice ne figure pas sur les listes publiées par NTP, ACGIH ou OSHA. Les études de 6 mois dans l'aliment conduites par W.R. Grace Company n'ont montré aucun effet carcinogène chez le rat.
- Laurylsulfate de sodium : Il n'a pas été trouvé d'études de carcénogénicité. Le laurylsulfate de sodium ne figure pas sur les listes publiées par IARC, NTP, ACGIH ou OSHA.

## 4. PREMIERS SECOURS

**4.1. Yeux :**

Maintenir les paupières ouvertes et laver sous un courant d'eau continu pendant quinze minutes. Consulter un ophtalmologiste immédiatement. Un mauvais rinçage des yeux peut entraîner des lésions.

**4.2. Peau :**

Laver à grande eau avec du savon les zones exposées. Si le contact a été important, prendre une douche. Laver tous les vêtements contaminés avant réutilisation. Si des irritations se produisent, s'aggravent et persistent, demander un avis médical.

**4.3. Inhalation :**

Placer la personne à l'air frais. Si une difficulté respiratoire survient demander un avis médical. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer une assistance respiratoire (bouche à bouche) et appeler un médecin.

**4.4. Ingestion :**

Appeler un médecin ou le Centre Antipoison.

Se laver la bouche sans avaler puis boire un à deux verres d'eau. Administrer une à deux cuillerées de sirop d'ipéca pour provoquer un vomissement;

Toutefois, ne pas faire vomir ou administrer quoique ce soit à une personne inconsciente. Transporter immédiatement la personne vers un Centre hospitalier et consulter un médecin

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Point d'ignition :** aucune combustion jusqu'à 262°C.

**Point éclair :** pas d'information applicable

**UEL (Upper Explosion Limit) :** pas d'information applicable

**LEL (Lower Explosive Limit) :** 0,25 g/L



**Méthodes d'extinction :** Eteindre le feu avec de l'eau, du CO<sub>2</sub> (dioxyde de carbone), des produits chimiques secs, de la mousse ou du halon.

**Risques d'explosion et d'incendie exceptionnels :** Comme tous les matériaux pulvérulents, peut former des mélanges de poussières qui sont susceptibles d'explosion si mis en contact avec une source d'ignition.

**Produits de combustion dangereux :** peuvent émettre des fumées toxiques lors d'une exposition à une source de chaleur ou au feu.

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser des aspirateurs avec des filtres pour récupérer les poussières. Etre conscient de la potentialité d'explosion lors d'utilisation d'un appareillage électrique. En cas d'absence d'aspirateurs, humecter légèrement le produit dispersé puis balayer et nettoyer l'endroit de dispersion. Porter des vêtements de protection, avec notamment des lunettes de sécurité et gants (voir section 8). Empêcher le produit de s'écouler vers les canalisations d'eau et les terres environnantes. En cas de déversement d'une grande quantité de produit, notamment lors d'un accident de la route, contacter les Autorités compétentes et à Elanco afin d'obtenir une assistance.

Ne pas laisser l'eau déversée sur le foyer s'écouler vers des rivières, des étangs ou des lacs.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

**Conditions de stockage :**

Conserver dans un endroit frais et sec à l'abri de l'humidité et de la chaleur.

Ne pas utiliser le produit après la date de péremption mentionnée sur le conditionnement.

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

(Voir section 2 sur les informations sur les directives d'exposition)

Utiliser des vêtements protecteurs, des gants imperméables et un masque à poussière lors de mélange ou de la manipulation du produit. Les opérateurs doivent se laver soigneusement les mains au savon et à l'eau après avoir manipulé le produit. En cas de contact du produit avec les yeux, se laver immédiatement les yeux à grande eau.

**Protection respiratoire :** utiliser un masque adapté avec un filtre approprié (HEPA : High Efficiency Particular Air) ou un système respiratoire approprié.

**Protection oculaire :** porter des lunettes de protection contre les produits chimiques et/ou un masque facial.

**Ventilation :** Hotte d'aspiration dans le laboratoire ou local correctement ventilé.



**Autres équipements de protection :** dans l'usine de fabrication, porter des gants résistants aux produits chimiques et une combinaison de travail afin de minimiser les risques de contact cutané. Si vous manipulez le produit dans une enceinte ventilée, comme par exemple un laboratoire, le masque facial ou les lunettes et gants de protection spécifiques contre les produits chimiques ne sont pas nécessaires. Toutefois, le port de lunettes de sécurité est obligatoire.

**Autres précautions d'exposition :**

TENIR HORS DE PORTEE DES ENFANTS

DANGEREUX POUR L'HOMME ET LES ANIMAUX DOMESTIQUES. Peut entraîner la mort s'il est avalé ou inhalé. Ne pas respirer les poussières. Irritant, provoque des lésions oculaires et cutanées et des irritations des voies respiratoires. Ne pas mettre sur les yeux, la peau et les vêtements. Porter un masque de protection respiratoire, des lunettes protectrices, un masque de protection facial et des gants en caoutchouc lors des manipulations du produit. Des expositions importantes peuvent entraîner des altérations des muscles squelettiques et cardiaques.

**NON DESTINE A LA CONSOMMATION HUMAINE**

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**Aspect :** poudre blanche à légèrement ocre conditionnée dans un sac transparent hydrosoluble.

**Odeur :** légère odeur mycéliale

**Point d'ébullition :** pas d'information applicable

**Point de fusion du principe actif :** 267-269 °C

**Densité :** non applicable

**PH :** 6 à 9 (solution aqueuse 50%)

**Taux d'évaporation :** Pas d'information applicable

**Solubilité dans l'eau :** légèrement soluble

**Densité de vapeur :** Aucune information applicable n'a été trouvée.

**Pression de vapeur :** Aucune information applicable n'a été trouvée.

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

### 10.1. Stabilité :

Stable dans les conditions normales de température et de pression.

### 10.2. Incompatibilités :

Peut réagir avec les agents fortement oxydants (i.e., peroxydes, permanganates, acide nitrique, etc.)

### 10.3. Décomposition aléatoire :

Peut émettre des fumées toxiques quand on chauffe le produit pour le décomposer.



#### 10.4. Polymérisation dangereuse :

Aucune

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### **Exposition aiguë**

Les données concernent seulement le sel de sodium de monensine.

**Oral :** sel de sodium de monensine - rat, dose médiane létale 34mg/kg, incoordination, activité réduite, faiblesse musculaire, diarrhée, diminution de gain de poids.

**Peau :** mélange à 24 % de sel de sodium de monensine - Lapin, 500 mg/kg, aucune mortalité ni signes de toxicité.

**Inhalation :** mélange à 24 % sel de sodium de monensine - rat, 370mg/m<sup>3</sup> pendant 1 heure, aucune mortalité.

**Contact cutané :** mélange à 24 % sel de sodium de monensine - Lapins, légèrement irritant

**Contact oculaire :** mélange à 24 % sel de sodium de monensine - Lapins - corrosif, mais un rinçage immédiat évite les lésions irréversibles.

#### **Exposition chronique**

**Effets sur les organes cibles :** effets cardiaques (modifications dégénératives et réparatrices des tissus, altérations de l'électrocardiogramme, altérations congestives cardiaques), effets musculaires (modifications des muscles squelettiques, élévations des enzymes sanguins d'origine musculaires)

**Autres effets :** Diminution des gains de poids, augmentation du poids des reins, du cœur, des thyroïdes, des surrénales, de la prostate, des testicules, du foie et de la rate.

**Reproduction :** Aucun effet n'a été observé dans les expérimentations animales.

**Effet sensibilisant :** sel de sodium de monensine - cochon d'Inde, agent sensibilisateur en cas de contact.

**Mutagenèse :** Pas mutagène dans les tests sur cellules bactériennes.

### 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

**Sel de sodium de monensine :**



**Résumé environnemental :** sel de sodium de monensine - Hautement toxique pour les algues, Modérément toxique pour les plantes, les vers, les oiseaux et les organismes aquatiques ; aucune volatilité attendue. Pas de bioconcentration dans les organismes aquatiques attendue. Fortement adsorbé par la terre. Pas de persistance dans l'environnement due à une dégradation et photolyse éventuelle.

Laurylsulfate de sodium - Modérément toxique pour les poissons et les invertébrés et légèrement toxique pour les algues. Matériau restant dans le sol et ne se relargant pas dans les eaux souterraines. Aucune propriété de volatilisation à partir du sol ou des eaux de surface. Potentiel modéré de concentration dans les organismes aquatiques.

**LAEG (Lilly Aquatic Exposure Guidelines) :** sel de sodium de monensine  
LAEG pour l'eau potable : 75 µg/L  
LAEG pour une exposition chronique des organismes aquatiques : 55 µg/L  
LAEG pour une exposition aiguë des organismes aquatiques : 562 µg/L

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

**Elimination des déchets :** éliminer le produit absorbé et jeter les déchets résiduels conformément à la réglementation en vigueur.

**Elimination des emballages :** Les sacs doivent être brûlés ou enfouis conformément aux règles d'innocuité et d'environnement.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**Organismes de contrôle de la réglementation :**

**DOT :**

Nom propre de transport : matière solide, organique (sel de sodium de monensine)  
UN/NA : UN2811  
Classe de danger : 6.1  
Code de certification des emballages : II

**ICAO/IATA :**

Nom propre de transport : matière solide, organique (sel de sodium de monensine)  
UN/NA : UN2811  
Classe de danger : 6.1  
Code de certification des emballages : II

**IMO :**

Nom propre de transport : matière solide, organique (sel de sodium de monensine)  
UN/NA : UN2811  
Classe de danger : 6.1  
Code de certification des emballages : II

**Etiquetage :** carrés sur pointe : 6.1



## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Vous trouverez ci-après des informations réglementaires sélectionnées pour un usage éventuel par Elanco. Cette section ne constitue ni une analyse complète, ni un document de référence de toutes les informations réglementaires applicables. En conséquence, vous devez prendre en compte les législations et réglementations en vigueur dans votre pays.

### Classification européenne

Contient du monensin sodium (C = 20 à 24%)

**T (Toxique)**

**Xi (irritant)**

**N (Dangereux pour l'environnement)**

#### Phrases de risques :

R25 - Toxique en cas d'ingestion

R 37 - Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

R41 - Risque de lésions oculaires graves

R50 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

#### Phrases de sécurité :

S 20 - Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation

S 26 - Après contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S28 - Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment.

S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage

S45 - En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche conforme à la norme ISO 11014-1 complète la notice d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date du 21/06/2007. Ils sont donnés de bonne foi. Elle n'a pas été rédigée pour garantir quoique ce soit (y compris garantie commerciale ou adaptée dans un but spécifique). Dans l'éventualité d'un effet non désiré associé au produit, elle ne se substitue pas à la consultation de personnes qualifiées. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.

Pour des informations complémentaires, contacter :

LILLY FRANCE ELANCO Santé Animale 13, rue Pagès	UNGDA 174, boulevard Camélinat 92247 MALAKOFF cedex
---	---





**UNION NATIONALE**  
**DES GROUPEMENTS DE DISTILLATEURS D'ALCOOL**  
**Laboratoire: 174, Bd Camélinat - 92247 Malakoff Cedex**  
**☎ 01.49.65.08.08 - fax: 01.49.65.09.52**  
**e-mail: labo @ ungda.com**

92158 SURESNES Cedex Tél. : 01.55.49.34.34 Fax : 01.55.49.35.12 Télex : LILLYFRA 270227	Tél : 01.49.65.08.08 Fax : 01.49.65.09.52 Mail : labo@ungda.com
--	---



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE KAMORAN Poudre MOUILLABLE WP 100

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE :

- 1.1. **Nom du produit :**  
Kamorán Poudre Mouillable WP 100  
Sel de sodium de monensine
- 1.2. **Code produit :**  
Lilly Item code : AH7002
- 1.3. **Responsables de la mise sur le marché :**

LILLY FRANCE ELANCO Santé Animale 13, rue Pagès 92158 SURESNES Cedex Tél. : 01.55.49.34.34 Fax : 01.55.49.35.12 Télex : LILLYFRA 270227	UNGDA 174, boulevard Camélinat 92247 MALAKOFF cedex Tél : 01.49.65.08.08 Fax : 01.49.65.09.52 Mail : labo@ungda.com
---	--

- 1.4. **Numéro d'appel d'urgence :**  
Centre Fernand Vidal : Tél. : 01.40.05.48.48

### 2. COMPOSITION - INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

- 2.1. **Composition:**
- |                            |           |
|----------------------------|-----------|
| Sel de sodium de monensine | 77 - 87 % |
| Gel de silice              | 3 %       |
| Laurylsulfate de sodium    | 10 - 20 % |
- 2.2. **Numéro d'enregistrement CAS :**
- |                           |             |
|---------------------------|-------------|
| Sel de sodium de monensin | 22373-78-0  |
| Gel de silice             | 112926-00-8 |
| Laurylsulfate de sodium   | 151-21-3    |
- 2.3. **Formule moléculaire du principe actif :**  
 $C_{36} H_{61} O_{11} \cdot Na$
- 2.4. **Dénomination chimique exacte du principe actif :**  
Monensin, sel monosodique ; 1, 6-Dioxaspiro [4.5] decane-7- butyric acide, 2-[ 5-ethyltetrahydro-3-methyl-5-[tetrahydro-6-hydroxy-6-(hydroxymethyl)-3,5-dimethyl-2H-pyran-2-yl]-2-furyl]-2-furyl]-9-hydroxy-beta-methoxy-alpha, gamma, 2, 8-tetramethyl].
- 2.5. **Famille chimique du principe actif :** polyether ionophore.



**Les Directives relatives à l'exposition :**

Sel de sodium de Monensine - LEG (Lilly Exposure Guidelines): 15 µg/m<sup>3</sup> TWA (Time Weighted Average - Ratio poids/temps) pendant 12 heures.

Gel de silice - PEL (Permissible Exposure Limit (OSHA) silice amorphe 80/(%SiO<sub>2</sub>) mg/m<sup>3</sup> TWA et 20 millions de particules par pied cube d'air, soit environ 700 000 particules par litre d'air.

### 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aspect : poudre blanche à légèrement ocre conditionnée dans un sac transparent hydrosoluble.

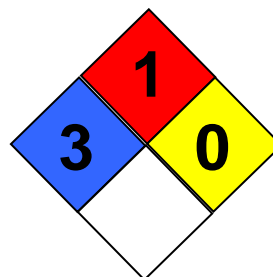
Etat physique : solide

Odeur : légère odeur mycéliale

#### **Description des mesures d'urgence :**

Date d'entrée en vigueur de la description des mesures d'urgence : 22/09/1998

Code d'étiquetage des Laboratoires Lilly :  
Santé 3 ; Feu 1 réactivité : 0



**Principal risque corporel et pour la santé** : Extrêmement Toxique, corrosif (yeux) Irritant (peau, tractus respiratoire), allergène possible. Effets musculaires et cardiaques.

**Noter** : Kamoran intermédiaire A est extrêmement toxique, il peut provoquer des lésions oculaires graves. Il peut être irritant pour les voies respiratoires et la peau et peut causer des réactions allergiques. Les effets de l'exposition peuvent comprendre des modifications des battements du cœur, du rythme cardiaque et des altérations des tissus musculaires.

**Voies d'entrée** : par inhalation et par contact cutané

**Effets de la surexposition** : Il a été rapporté des irritations du tractus respiratoire et de la peau et des exanthèmes cutanés. Les données provenant d'expérimentations animales montrent que le produit est susceptible d'entraîner des brûlures et des lésions oculaires graves. Toutefois, le lavage immédiat et abondant peut atténuer la gravité des lésions.

**Conditions médicales aggravées par l'exposition** : Le personnel sujet aux allergies, aux dermatites de contact, aux éruptions chroniques doivent particulièrement respecter les précautions d'utilisation pour empêcher le contact cutané et l'exposition aux poussières. Chez l'animal de laboratoire, l'injection du sel de sodium de monensine provoque des altérations cardio-vasculaires telles qu'une augmentation du rythme cardiaque et de la pression sanguine. Toutefois, les cas d'exposition humaine n'ont pas montré d'aggravation des conditions médicales lors d'exposition au monensin de sodium.



**Carcinogénèse :**

- Le monensin sodium ne figure pas sur les listes publiées par IARC, NTP, ACGIH ou OSHA. Les expérimentations animales conduites dans notre Centre de Recherche n'ont montré aucun effet carcinogène.
- Gel de silice - Groupe 3 IARC (pas classé comme carcinogène humain). Le gel de silice ne figure pas sur les listes publiées par NTP, ACGIH ou OSHA. Les études de 6 mois dans l'aliment conduites par W.R. Grace Company n'ont montré aucun effet carcinogène chez le rat.
- Laurylsulfate de sodium : Il n'a pas été trouvé d'études de carcénogénicité. Le laurylsulfate de sodium ne figure pas sur les listes publiées par IARC, NTP, ACGIH ou OSHA.

## 4. PREMIERS SECOURS

**4.1. Yeux :**

Maintenir les paupières ouvertes et laver sous un courant d'eau continu pendant quinze minutes. Consulter un ophtalmologiste immédiatement. Un mauvais rinçage des yeux peut entraîner des lésions.

**4.2. Peau :**

Laver à grande eau avec du savon les zones exposées. Si le contact a été important, prendre une douche. Laver tous les vêtements contaminés avant réutilisation. Si des irritations se produisent, s'aggravent et persistent, demander un avis médical.

**4.3. Inhalation :**

Placer la personne à l'air frais. Si une difficulté respiratoire survient demander un avis médical. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer une assistance respiratoire (bouche à bouche) et appeler un médecin.

**4.4. Ingestion :**

Appeler un médecin ou le Centre Antipoison.

Se laver la bouche sans avaler puis boire un à deux verres d'eau. Administrer une à deux cuillerées de sirop d'ipéca pour provoquer un vomissement;

Toutefois, ne pas faire vomir ou administrer quoique ce soit à une personne inconsciente. Transporter immédiatement la personne vers un Centre hospitalier et consulter un médecin

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Point d'ignition :** aucune combustion jusqu'à 262°C.

**Point éclair :** pas d'information applicable

**UEL (Upper Explosion Limit) :** pas d'information applicable

**LEL (Lower Explosive Limit) :** 0,25 g/L



**Méthodes d'extinction :** Eteindre le feu avec de l'eau, du CO<sub>2</sub> (dioxyde de carbone), des produits chimiques secs, de la mousse ou du halon.

**Risques d'explosion et d'incendie exceptionnels :** Comme tous les matériaux pulvérulents, peut former des mélanges de poussières qui sont susceptibles d'explosion si mis en contact avec une source d'ignition.

**Produits de combustion dangereux :** peuvent émettre des fumées toxiques lors d'une exposition à une source de chaleur ou au feu.

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser des aspirateurs avec des filtres pour récupérer les poussières. Etre conscient de la potentialité d'explosion lors d'utilisation d'un appareillage électrique. En cas d'absence d'aspirateurs, humecter légèrement le produit dispersé puis balayer et nettoyer l'endroit de dispersion. Porter des vêtements de protection, avec notamment des lunettes de sécurité et gants (voir section 8). Empêcher le produit de s'écouler vers les canalisations d'eau et les terres environnantes. En cas de déversement d'une grande quantité de produit, notamment lors d'un accident de la route, contacter les Autorités compétentes et à Elanco afin d'obtenir une assistance.

Ne pas laisser l'eau déversée sur le foyer s'écouler vers des rivières, des étangs ou des lacs.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

**Conditions de stockage :**

Conserver dans un endroit frais et sec à l'abri de l'humidité et de la chaleur.

Ne pas utiliser le produit après la date de péremption mentionnée sur le conditionnement.

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

(Voir section 2 sur les informations sur les directives d'exposition)

Utiliser des vêtements protecteurs, des gants imperméables et un masque à poussière lors de mélange ou de la manipulation du produit. Les opérateurs doivent se laver soigneusement les mains au savon et à l'eau après avoir manipulé le produit. En cas de contact du produit avec les yeux, se laver immédiatement les yeux à grande eau.

**Protection respiratoire :** utiliser un masque adapté avec un filtre approprié (HEPA : High Efficiency Particular Air) ou un système respiratoire approprié.

**Protection oculaire :** porter des lunettes de protection contre les produits chimiques et/ou un masque facial.

**Ventilation :** Hotte d'aspiration dans le laboratoire ou local correctement ventilé.



**Autres équipements de protection :** dans l'usine de fabrication, porter des gants résistants aux produits chimiques et une combinaison de travail afin de minimiser les risques de contact cutané. Si vous manipulez le produit dans une enceinte ventilée, comme par exemple un laboratoire, le masque facial ou les lunettes et gants de protection spécifiques contre les produits chimiques ne sont pas nécessaires. Toutefois, le port de lunettes de sécurité est obligatoire.

**Autres précautions d'exposition :**

TENIR HORS DE PORTEE DES ENFANTS

DANGEREUX POUR L'HOMME ET LES ANIMAUX DOMESTIQUES. Peut entraîner la mort s'il est avalé ou inhalé. Ne pas respirer les poussières. Irritant, provoque des lésions oculaires et cutanées et des irritations des voies respiratoires. Ne pas mettre sur les yeux, la peau et les vêtements. Porter un masque de protection respiratoire, des lunettes protectrices, un masque de protection facial et des gants en caoutchouc lors des manipulations du produit. Des expositions importantes peuvent entraîner des altérations des muscles squelettiques et cardiaques.

**NON DESTINE A LA CONSOMMATION HUMAINE**

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**Aspect :** poudre blanche à légèrement ocre conditionnée dans un sac transparent hydrosoluble.

**Odeur :** légère odeur mycéliale

**Point d'ébullition :** pas d'information applicable

**Point de fusion du principe actif :** 267-269 °C

**Densité :** non applicable

**PH :** 6 à 9 (solution aqueuse 50%)

**Taux d'évaporation :** Pas d'information applicable

**Solubilité dans l'eau :** légèrement soluble

**Densité de vapeur :** Aucune information applicable n'a été trouvée.

**Pression de vapeur :** Aucune information applicable n'a été trouvée.

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

### 10.1. Stabilité :

Stable dans les conditions normales de température et de pression.

### 10.2. Incompatibilités :

Peut réagir avec les agents fortement oxydants (i.e., peroxydes, permanganates, acide nitrique, etc.)

### 10.3. Décomposition aléatoire :

Peut émettre des fumées toxiques quand on chauffe le produit pour le décomposer.



#### 10.4. Polymérisation dangereuse :

Aucune

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### **Exposition aiguë**

Les données concernent seulement le sel de sodium de monensine.

**Oral :** sel de sodium de monensine - rat, dose médiane létale 34mg/kg, incoordination, activité réduite, faiblesse musculaire, diarrhée, diminution de gain de poids.

**Peau :** mélange à 24 % de sel de sodium de monensine - Lapin, 500 mg/kg, aucune mortalité ni signes de toxicité.

**Inhalation :** mélange à 24 % sel de sodium de monensine - rat, 370mg/m<sup>3</sup> pendant 1 heure, aucune mortalité.

**Contact cutané :** mélange à 24 % sel de sodium de monensine - Lapins, légèrement irritant

**Contact oculaire :** mélange à 24 % sel de sodium de monensine - Lapins - corrosif, mais un rinçage immédiat évite les lésions irréversibles.

#### **Exposition chronique**

**Effets sur les organes cibles :** effets cardiaques (modifications dégénératives et réparatrices des tissus, altérations de l'électrocardiogramme, altérations congestives cardiaques), effets musculaires (modifications des muscles squelettiques, élévations des enzymes sanguins d'origine musculaires)

**Autres effets :** Diminution des gains de poids, augmentation du poids des reins, du cœur, des thyroïdes, des surrénales, de la prostate, des testicules, du foie et de la rate.

**Reproduction :** Aucun effet n'a été observé dans les expérimentations animales.

**Effet sensibilisant :** sel de sodium de monensine - cochon d'Inde, agent sensibilisateur en cas de contact.

**Mutagenèse :** Pas mutagène dans les tests sur cellules bactériennes.

### 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

**Sel de sodium de monensine :**



**Résumé environnemental :** sel de sodium de monensine - Hautement toxique pour les algues, Modérément toxique pour les plantes, les vers, les oiseaux et les organismes aquatiques ; aucune volatilité attendue. Pas de bioconcentration dans les organismes aquatiques attendue. Fortement adsorbé par la terre. Pas de persistance dans l'environnement due à une dégradation et photolyse éventuelle.

Laurylsulfate de sodium - Modérément toxique pour les poissons et les invertébrés et légèrement toxique pour les algues. Matériau restant dans le sol et ne se relargant pas dans les eaux souterraines. Aucune propriété de volatilisation à partir du sol ou des eaux de surface. Potentiel modéré de concentration dans les organismes aquatiques.

**LAEG (Lilly Aquatic Exposure Guidelines) :** sel de sodium de monensine  
LAEG pour l'eau potable : 75 µg/L  
LAEG pour une exposition chronique des organismes aquatiques : 55 µg/L  
LAEG pour une exposition aiguë des organismes aquatiques : 562 µg/L

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

**Elimination des déchets :** éliminer le produit absorbé et jeter les déchets résiduels conformément à la réglementation en vigueur.

**Elimination des emballages :** Les sacs doivent être brûlés ou enfouis conformément aux règles d'innocuité et d'environnement.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**Organismes de contrôle de la réglementation :**

**DOT :**

Nom propre de transport : matière solide, organique (sel de sodium de monensine)  
UN/NA : UN2811  
Classe de danger : 6.1  
Code de certification des emballages : II

**ICAO/IATA :**

Nom propre de transport : matière solide, organique (sel de sodium de monensine)  
UN/NA : UN2811  
Classe de danger : 6.1  
Code de certification des emballages : II

**IMO :**

Nom propre de transport : matière solide, organique (sel de sodium de monensine)  
UN/NA : UN2811  
Classe de danger : 6.1  
Code de certification des emballages : II

**Etiquetage :** carrés sur pointe : 6.1





## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Vous trouverez ci-après des informations réglementaires sélectionnées pour un usage éventuel par Elanco. Cette section ne constitue ni une analyse complète, ni un document de référence de toutes les informations réglementaires applicables. En conséquence, vous devez prendre en compte les législations et réglementations en vigueur dans votre pays.

### Classification européenne

Contient du monensin sodium (C = 20 à 24%)

**T (Toxique)**

**Xi (irritant)**

**N (Dangereux pour l'environnement)**

#### Phrases de risques :

R25 - Toxique en cas d'ingestion

R 37 - Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

R41 - Risque de lésions oculaires graves

R50 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

#### Phrases de sécurité :

S 20 - Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation

S 26 - Après contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S28 - Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment.

S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage

S45 - En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche conforme à la norme ISO 11014-1 complète la notice d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date du 21/06/2007. Ils sont donnés de bonne foi. Elle n'a pas été rédigée pour garantir quoique ce soit (y compris garantie commerciale ou adaptée dans un but spécifique). Dans l'éventualité d'un effet non désiré associé au produit, elle ne se substitue pas à la consultation de personnes qualifiées. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.

Pour des informations complémentaires, contacter :

LILLY FRANCE ELANCO Santé Animale 13, rue Pagès	UNGDA 174, boulevard Camélinat 92247 MALAKOFF cedex
---	---



**UNION NATIONALE**  
**DES GROUPEMENTS DE DISTILLATEURS D'ALCOOL**  
**Laboratoire: 174, Bd Camélinat - 92247 Malakoff Cedex**  
**☎ 01.49.65.08.08 - fax: 01.49.65.09.52**  
**e-mail: labo @ ungda.com**

92158 SURESNES Cedex Tél. : 01.55.49.34.34 Fax : 01.55.49.35.12 Télex : LILLYFRA 270227	Tél : 01.49.65.08.08 Fax : 01.49.65.09.52 Mail : labo@ungda.com
--	---



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE KAMORAN Poudre MOUILLABLE WP 100

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE :

- 1.1. **Nom du produit :**  
Kamorán Poudre Mouillable WP 100  
Sel de sodium de monensine
- 1.2. **Code produit :**  
Lilly Item code : AH7002
- 1.3. **Responsables de la mise sur le marché :**

LILLY FRANCE ELANCO Santé Animale 13, rue Pagès 92158 SURESNES Cedex Tél. : 01.55.49.34.34 Fax : 01.55.49.35.12 Télex : LILLYFRA 270227	UNGDA 174, boulevard Camélinat 92247 MALAKOFF cedex Tél : 01.49.65.08.08 Fax : 01.49.65.09.52 Mail : labo@ungda.com
---	--

- 1.4. **Numéro d'appel d'urgence :**  
Centre Fernand Vidal : Tél. : 01.40.05.48.48

### 2. COMPOSITION - INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

- 2.1. **Composition:**
- |                            |           |
|----------------------------|-----------|
| Sel de sodium de monensine | 77 - 87 % |
| Gel de silice              | 3 %       |
| Laurylsulfate de sodium    | 10 - 20 % |
- 2.2. **Numéro d'enregistrement CAS :**
- |                           |             |
|---------------------------|-------------|
| Sel de sodium de monensin | 22373-78-0  |
| Gel de silice             | 112926-00-8 |
| Laurylsulfate de sodium   | 151-21-3    |
- 2.3. **Formule moléculaire du principe actif :**  
 $C_{36} H_{61} O_{11} \cdot Na$
- 2.4. **Dénomination chimique exacte du principe actif :**  
Monensin, sel monosodique ; 1, 6-Dioxaspiro [4.5] decane-7- butyric acide, 2-[ 5-ethyltetrahydro-3-methyl-5-[tetrahydro-6-hydroxy-6-(hydroxymethyl)-3,5-dimethyl-2H-pyran-2-yl]-2-furyl]-2-furyl]-9-hydroxy-beta-methoxy-alpha, gamma, 2, 8-tetramethyl].
- 2.5. **Famille chimique du principe actif :** polyether ionophore.



**Les Directives relatives à l'exposition :**

Sel de sodium de Monensine - LEG (Lilly Exposure Guidelines): 15 µg/m<sup>3</sup> TWA (Time Weighted Average - Ratio poids/temps) pendant 12 heures.

Gel de silice - PEL (Permissible Exposure Limit (OSHA) silice amorphe 80/(%SiO<sub>2</sub>) mg/m<sup>3</sup> TWA et 20 millions de particules par pied cube d'air, soit environ 700 000 particules par litre d'air.

### 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aspect : poudre blanche à légèrement ocre conditionnée dans un sac transparent hydrosoluble.

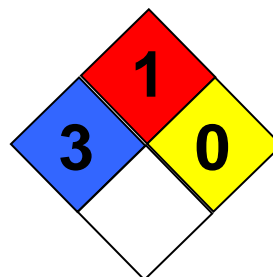
Etat physique : solide

Odeur : légère odeur mycéliale

#### **Description des mesures d'urgence :**

Date d'entrée en vigueur de la description des mesures d'urgence : 22/09/1998

Code d'étiquetage des Laboratoires Lilly :  
Santé 3 ; Feu 1 réactivité : 0



**Principal risque corporel et pour la santé** : Extrêmement Toxique, corrosif (yeux) Irritant (peau, tractus respiratoire), allergène possible. Effets musculaires et cardiaques.

**Noter** : Kamoran intermédiaire A est extrêmement toxique, il peut provoquer des lésions oculaires graves. Il peut être irritant pour les voies respiratoires et la peau et peut causer des réactions allergiques. Les effets de l'exposition peuvent comprendre des modifications des battements du cœur, du rythme cardiaque et des altérations des tissus musculaires.

**Voies d'entrée** : par inhalation et par contact cutané

**Effets de la surexposition** : Il a été rapporté des irritations du tractus respiratoire et de la peau et des exanthèmes cutanés. Les données provenant d'expérimentations animales montrent que le produit est susceptible d'entraîner des brûlures et des lésions oculaires graves. Toutefois, le lavage immédiat et abondant peut atténuer la gravité des lésions.

**Conditions médicales aggravées par l'exposition** : Le personnel sujet aux allergies, aux dermatites de contact, aux éruptions chroniques doivent particulièrement respecter les précautions d'utilisation pour empêcher le contact cutané et l'exposition aux poussières. Chez l'animal de laboratoire, l'injection du sel de sodium de monensine provoque des altérations cardio-vasculaires telles qu'une augmentation du rythme cardiaque et de la pression sanguine. Toutefois, les cas d'exposition humaine n'ont pas montré d'aggravation des conditions médicales lors d'exposition au monensin de sodium.



#### **Carcinogénèse :**

- Le monensin sodium ne figure pas sur les listes publiées par IARC, NTP, ACGIH ou OSHA. Les expérimentations animales conduites dans notre Centre de Recherche n'ont montré aucun effet carcinogène.
- Gel de silice - Groupe 3 IARC (pas classé comme carcinogène humain). Le gel de silice ne figure pas sur les listes publiées par NTP, ACGIH ou OSHA. Les études de 6 mois dans l'aliment conduites par W.R. Grace Company n'ont montré aucun effet carcinogène chez le rat.
- Laurylsulfate de sodium : Il n'a pas été trouvé d'études de carcénogénicité. Le laurylsulfate de sodium ne figure pas sur les listes publiées par IARC, NTP, ACGIH ou OSHA.

## 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1. Yeux :

Maintenir les paupières ouvertes et laver sous un courant d'eau continu pendant quinze minutes. Consulter un ophtalmologiste immédiatement. Un mauvais rinçage des yeux peut entraîner des lésions.

### 4.2. Peau :

Laver à grande eau avec du savon les zones exposées. Si le contact a été important, prendre une douche. Laver tous les vêtements contaminés avant réutilisation. Si des irritations se produisent, s'aggravent et persistent, demander un avis médical.

### 4.3. Inhalation :

Placer la personne à l'air frais. Si une difficulté respiratoire survient demander un avis médical. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer une assistance respiratoire (bouche à bouche) et appeler un médecin.

### 4.4. Ingestion :

Appeler un médecin ou le Centre Antipoison.

Se laver la bouche sans avaler puis boire un à deux verres d'eau. Administrer une à deux cuillerées de sirop d'ipéca pour provoquer un vomissement;

Toutefois, ne pas faire vomir ou administrer quoique ce soit à une personne inconsciente. Transporter immédiatement la personne vers un Centre hospitalier et consulter un médecin

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Point d'ignition :** aucune combustion jusqu'à 262°C.

**Point éclair :** pas d'information applicable

**UEL (Upper Explosion Limit) :** pas d'information applicable

**LEL (Lower Explosive Limit) :** 0,25 g/L



**Méthodes d'extinction :** Eteindre le feu avec de l'eau, du CO<sub>2</sub> (dioxyde de carbone), des produits chimiques secs, de la mousse ou du halon.

**Risques d'explosion et d'incendie exceptionnels :** Comme tous les matériaux pulvérulents, peut former des mélanges de poussières qui sont susceptibles d'explosion si mis en contact avec une source d'ignition.

**Produits de combustion dangereux :** peuvent émettre des fumées toxiques lors d'une exposition à une source de chaleur ou au feu.

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser des aspirateurs avec des filtres pour récupérer les poussières. Etre conscient de la potentialité d'explosion lors d'utilisation d'un appareillage électrique. En cas d'absence d'aspirateurs, humecter légèrement le produit dispersé puis balayer et nettoyer l'endroit de dispersion. Porter des vêtements de protection, avec notamment des lunettes de sécurité et gants (voir section 8). Empêcher le produit de s'écouler vers les canalisations d'eau et les terres environnantes. En cas de déversement d'une grande quantité de produit, notamment lors d'un accident de la route, contacter les Autorités compétentes et à Elanco afin d'obtenir une assistance.

Ne pas laisser l'eau déversée sur le foyer s'écouler vers des rivières, des étangs ou des lacs.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

**Conditions de stockage :**

Conserver dans un endroit frais et sec à l'abri de l'humidité et de la chaleur.

Ne pas utiliser le produit après la date de péremption mentionnée sur le conditionnement.

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

(Voir section 2 sur les informations sur les directives d'exposition)

Utiliser des vêtements protecteurs, des gants imperméables et un masque à poussière lors de mélange ou de la manipulation du produit. Les opérateurs doivent se laver soigneusement les mains au savon et à l'eau après avoir manipulé le produit. En cas de contact du produit avec les yeux, se laver immédiatement les yeux à grande eau.

**Protection respiratoire :** utiliser un masque adapté avec un filtre approprié (HEPA : High Efficiency Particular Air) ou un système respiratoire approprié.

**Protection oculaire :** porter des lunettes de protection contre les produits chimiques et/ou un masque facial.

**Ventilation :** Hotte d'aspiration dans le laboratoire ou local correctement ventilé.



**Autres équipements de protection :** dans l'usine de fabrication, porter des gants résistants aux produits chimiques et une combinaison de travail afin de minimiser les risques de contact cutané. Si vous manipulez le produit dans une enceinte ventilée, comme par exemple un laboratoire, le masque facial ou les lunettes et gants de protection spécifiques contre les produits chimiques ne sont pas nécessaires. Toutefois, le port de lunettes de sécurité est obligatoire.

**Autres précautions d'exposition :**

TENIR HORS DE PORTEE DES ENFANTS

DANGEREUX POUR L'HOMME ET LES ANIMAUX DOMESTIQUES. Peut entraîner la mort s'il est avalé ou inhalé. Ne pas respirer les poussières. Irritant, provoque des lésions oculaires et cutanées et des irritations des voies respiratoires. Ne pas mettre sur les yeux, la peau et les vêtements. Porter un masque de protection respiratoire, des lunettes protectrices, un masque de protection facial et des gants en caoutchouc lors des manipulations du produit. Des expositions importantes peuvent entraîner des altérations des muscles squelettiques et cardiaques.

**NON DESTINE A LA CONSOMMATION HUMAINE**

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**Aspect :** poudre blanche à légèrement ocre conditionnée dans un sac transparent hydrosoluble.

**Odeur :** légère odeur mycéliale

**Point d'ébullition :** pas d'information applicable

**Point de fusion du principe actif :** 267-269 °C

**Densité :** non applicable

**PH :** 6 à 9 (solution aqueuse 50%)

**Taux d'évaporation :** Pas d'information applicable

**Solubilité dans l'eau :** légèrement soluble

**Densité de vapeur :** Aucune information applicable n'a été trouvée.

**Pression de vapeur :** Aucune information applicable n'a été trouvée.

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

### 10.1. Stabilité :

Stable dans les conditions normales de température et de pression.

### 10.2. Incompatibilités :

Peut réagir avec les agents fortement oxydants (i.e., peroxydes, permanganates, acide nitrique, etc.)

### 10.3. Décomposition aléatoire :

Peut émettre des fumées toxiques quand on chauffe le produit pour le décomposer.



#### 10.4. Polymérisation dangereuse :

Aucune

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### **Exposition aiguë**

Les données concernent seulement le sel de sodium de monensine.

**Oral :** sel de sodium de monensine - rat, dose médiane létale 34mg/kg, incoordination, activité réduite, faiblesse musculaire, diarrhée, diminution de gain de poids.

**Peau :** mélange à 24 % de sel de sodium de monensine - Lapin, 500 mg/kg, aucune mortalité ni signes de toxicité.

**Inhalation :** mélange à 24 % sel de sodium de monensine - rat, 370mg/m<sup>3</sup> pendant 1 heure, aucune mortalité.

**Contact cutané :** mélange à 24 % sel de sodium de monensine - Lapins, légèrement irritant

**Contact oculaire :** mélange à 24 % sel de sodium de monensine - Lapins - corrosif, mais un rinçage immédiat évite les lésions irréversibles.

#### **Exposition chronique**

**Effets sur les organes cibles :** effets cardiaques (modifications dégénératives et réparatrices des tissus, altérations de l'électrocardiogramme, altérations congestives cardiaques), effets musculaires (modifications des muscles squelettiques, élévations des enzymes sanguins d'origine musculaires)

**Autres effets :** Diminution des gains de poids, augmentation du poids des reins, du cœur, des thyroïdes, des surrénales, de la prostate, des testicules, du foie et de la rate.

**Reproduction :** Aucun effet n'a été observé dans les expérimentations animales.

**Effet sensibilisant :** sel de sodium de monensine - cochon d'Inde, agent sensibilisateur en cas de contact.

**Mutagenèse :** Pas mutagène dans les tests sur cellules bactériennes.

### 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

**Sel de sodium de monensine :**





**Résumé environnemental :** sel de sodium de monensine - Hautement toxique pour les algues, Modérément toxique pour les plantes, les vers, les oiseaux et les organismes aquatiques ; aucune volatilité attendue. Pas de bioconcentration dans les organismes aquatiques attendue. Fortement adsorbé par la terre. Pas de persistance dans l'environnement due à une dégradation et photolyse éventuelle.

Laurylsulfate de sodium - Modérément toxique pour les poissons et les invertébrés et légèrement toxique pour les algues. Matériau restant dans le sol et ne se relargant pas dans les eaux souterraines. Aucune propriété de volatilisation à partir du sol ou des eaux de surface. Potentiel modéré de concentration dans les organismes aquatiques.

**LAEG (Lilly Aquatic Exposure Guidelines) :** sel de sodium de monensine  
LAEG pour l'eau potable : 75 µg/L  
LAEG pour une exposition chronique des organismes aquatiques : 55 µg/L  
LAEG pour une exposition aiguë des organismes aquatiques : 562 µg/L

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

**Elimination des déchets :** éliminer le produit absorbé et jeter les déchets résiduels conformément à la réglementation en vigueur.

**Elimination des emballages :** Les sacs doivent être brûlés ou enfouis conformément aux règles d'innocuité et d'environnement.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**Organismes de contrôle de la réglementation :**

**DOT :**

Nom propre de transport : matière solide, organique (sel de sodium de monensine)  
UN/NA : UN2811  
Classe de danger : 6.1  
Code de certification des emballages : II

**ICAO/IATA :**

Nom propre de transport : matière solide, organique (sel de sodium de monensine)  
UN/NA : UN2811  
Classe de danger : 6.1  
Code de certification des emballages : II

**IMO :**

Nom propre de transport : matière solide, organique (sel de sodium de monensine)  
UN/NA : UN2811  
Classe de danger : 6.1  
Code de certification des emballages : II

**Etiquetage :** carrés sur pointe : 6.1



## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Vous trouverez ci-après des informations réglementaires sélectionnées pour un usage éventuel par Elanco. Cette section ne constitue ni une analyse complète, ni un document de référence de toutes les informations réglementaires applicables. En conséquence, vous devez prendre en compte les législations et réglementations en vigueur dans votre pays.

### Classification européenne

Contient du monensin sodium (C = 20 à 24%)

**T (Toxique)**

**Xi (irritant)**

**N (Dangereux pour l'environnement)**

#### Phrases de risques :

R25 - Toxique en cas d'ingestion

R 37 - Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

R41 - Risque de lésions oculaires graves

R50 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

#### Phrases de sécurité :

S 20 - Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation

S 26 - Après contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S28 - Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment.

S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage

S45 - En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche conforme à la norme ISO 11014-1 complète la notice d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date du 21/06/2007. Ils sont donnés de bonne foi. Elle n'a pas été rédigée pour garantir quoique ce soit (y compris garantie commerciale ou adaptée dans un but spécifique). Dans l'éventualité d'un effet non désiré associé au produit, elle ne se substitue pas à la consultation de personnes qualifiées. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.

Pour des informations complémentaires, contacter :

LILLY FRANCE ELANCO Santé Animale 13, rue Pagès	UNGDA 174, boulevard Camélinat 92247 MALAKOFF cedex
---	---



**UNION NATIONALE**  
**DES GROUPEMENTS DE DISTILLATEURS D'ALCOOL**  
**Laboratoire: 174, Bd Camélinat - 92247 Malakoff Cedex**  
**☎ 01.49.65.08.08 - fax: 01.49.65.09.52**  
**e-mail: labo @ ungda.com**

92158 SURESNES Cedex Tél. : 01.55.49.34.34 Fax : 01.55.49.35.12 Télex : LILLYFRA 270227	Tél : 01.49.65.08.08 Fax : 01.49.65.09.52 Mail : labo@ungda.com
--	---



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE KAMORAN Poudre MOUILLABLE WP 100

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE :

- 1.1. **Nom du produit :**  
Kamorán Poudre Mouillable WP 100  
Sel de sodium de monensine
- 1.2. **Code produit :**  
Lilly Item code : AH7002
- 1.3. **Responsables de la mise sur le marché :**

LILLY FRANCE ELANCO Santé Animale 13, rue Pagès 92158 SURESNES Cedex Tél. : 01.55.49.34.34 Fax : 01.55.49.35.12 Télex : LILLYFRA 270227	UNGDA 174, boulevard Camélinat 92247 MALAKOFF cedex Tél : 01.49.65.08.08 Fax : 01.49.65.09.52 Mail : labo@ungda.com
---	--

- 1.4. **Numéro d'appel d'urgence :**  
Centre Fernand Vidal : Tél. : 01.40.05.48.48

### 2. COMPOSITION - INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

- 2.1. **Composition:**
- |                            |           |
|----------------------------|-----------|
| Sel de sodium de monensine | 77 - 87 % |
| Gel de silice              | 3 %       |
| Laurylsulfate de sodium    | 10 - 20 % |
- 2.2. **Numéro d'enregistrement CAS :**
- |                           |             |
|---------------------------|-------------|
| Sel de sodium de monensin | 22373-78-0  |
| Gel de silice             | 112926-00-8 |
| Laurylsulfate de sodium   | 151-21-3    |
- 2.3. **Formule moléculaire du principe actif :**  
 $C_{36} H_{61} O_{11} \cdot Na$
- 2.4. **Dénomination chimique exacte du principe actif :**  
Monensin, sel monosodique ; 1, 6-Dioxaspiro [4.5] decane-7- butyric acide, 2-[ 5-ethyltetrahydro-3-methyl-5-[tetrahydro-6-hydroxy-6-(hydroxymethyl)-3,5-dimethyl-2H-pyran-2-yl]-2-furyl]-2-furyl]-9-hydroxy-beta-methoxy-alpha, gamma, 2, 8-tetramethyl].
- 2.5. **Famille chimique du principe actif :** polyether ionophore.



**Les Directives relatives à l'exposition :**

Sel de sodium de Monensine - LEG (Lilly Exposure Guidelines): 15 µg/m<sup>3</sup> TWA (Time Weighted Average - Ratio poids/temps) pendant 12 heures.

Gel de silice - PEL (Permissible Exposure Limit (OSHA) silice amorphe 80/(%SiO<sub>2</sub>) mg/m<sup>3</sup> TWA et 20 millions de particules par pied cube d'air, soit environ 700 000 particules par litre d'air.

### 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aspect : poudre blanche à légèrement ocre conditionnée dans un sac transparent hydrosoluble.

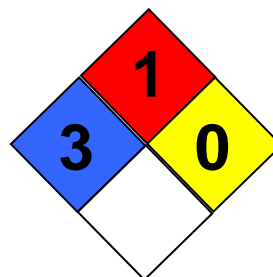
Etat physique : solide

Odeur : légère odeur mycéliale

#### **Description des mesures d'urgence :**

Date d'entrée en vigueur de la description des mesures d'urgence : 22/09/1998

Code d'étiquetage des Laboratoires Lilly :  
Santé 3 ; Feu 1 réactivité : 0



**Principal risque corporel et pour la santé** : Extrêmement Toxique, corrosif (yeux) Irritant (peau, tractus respiratoire), allergène possible. Effets musculaires et cardiaques.

**Noter** : Kamoran intermédiaire A est extrêmement toxique, il peut provoquer des lésions oculaires graves. Il peut être irritant pour les voies respiratoires et la peau et peut causer des réactions allergiques. Les effets de l'exposition peuvent comprendre des modifications des battements du cœur, du rythme cardiaque et des altérations des tissus musculaires.

**Voies d'entrée** : par inhalation et par contact cutané

**Effets de la surexposition** : Il a été rapporté des irritations du tractus respiratoire et de la peau et des exanthèmes cutanés. Les données provenant d'expérimentations animales montrent que le produit est susceptible d'entraîner des brûlures et des lésions oculaires graves. Toutefois, le lavage immédiat et abondant peut atténuer la gravité des lésions.

**Conditions médicales aggravées par l'exposition** : Le personnel sujet aux allergies, aux dermatites de contact, aux éruptions chroniques doivent particulièrement respecter les précautions d'utilisation pour empêcher le contact cutané et l'exposition aux poussières. Chez l'animal de laboratoire, l'injection du sel de sodium de monensine provoque des altérations cardio-vasculaires telles qu'une augmentation du rythme cardiaque et de la pression sanguine. Toutefois, les cas d'exposition humaine n'ont pas montré d'aggravation des conditions médicales lors d'exposition au monensin de sodium.



**Carcinogénèse :**

- Le monensin sodium ne figure pas sur les listes publiées par IARC, NTP, ACGIH ou OSHA. Les expérimentations animales conduites dans notre Centre de Recherche n'ont montré aucun effet carcinogène.
- Gel de silice - Groupe 3 IARC (pas classé comme carcinogène humain). Le gel de silice ne figure pas sur les listes publiées par NTP, ACGIH ou OSHA. Les études de 6 mois dans l'aliment conduites par W.R. Grace Company n'ont montré aucun effet carcinogène chez le rat.
- Laurylsulfate de sodium : Il n'a pas été trouvé d'études de carcénogénicité. Le laurylsulfate de sodium ne figure pas sur les listes publiées par IARC, NTP, ACGIH ou OSHA.

## 4. PREMIERS SECOURS

**4.1. Yeux :**

Maintenir les paupières ouvertes et laver sous un courant d'eau continu pendant quinze minutes. Consulter un ophtalmologiste immédiatement. Un mauvais rinçage des yeux peut entraîner des lésions.

**4.2. Peau :**

Laver à grande eau avec du savon les zones exposées. Si le contact a été important, prendre une douche. Laver tous les vêtements contaminés avant réutilisation. Si des irritations se produisent, s'aggravent et persistent, demander un avis médical.

**4.3. Inhalation :**

Placer la personne à l'air frais. Si une difficulté respiratoire survient demander un avis médical. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer une assistance respiratoire (bouche à bouche) et appeler un médecin.

**4.4. Ingestion :**

Appeler un médecin ou le Centre Antipoison.  
Se laver la bouche sans avaler puis boire un à deux verres d'eau. Administrer une à deux cuillerées de sirop d'ipéca pour provoquer un vomissement;  
Toutefois, ne pas faire vomir ou administrer quoique ce soit à une personne inconsciente. Transporter immédiatement la personne vers un Centre hospitalier et consulter un médecin

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Point d'ignition :** aucune combustion jusqu'à 262°C.

**Point éclair :** pas d'information applicable

**UEL (Upper Explosion Limit) :** pas d'information applicable

**LEL (Lower Explosive Limit) :** 0,25 g/L



**Méthodes d'extinction :** Eteindre le feu avec de l'eau, du CO<sub>2</sub> (dioxyde de carbone), des produits chimiques secs, de la mousse ou du halon.

**Risques d'explosion et d'incendie exceptionnels :** Comme tous les matériaux pulvérulents, peut former des mélanges de poussières qui sont susceptibles d'explosion si mis en contact avec une source d'ignition.

**Produits de combustion dangereux :** peuvent émettre des fumées toxiques lors d'une exposition à une source de chaleur ou au feu.

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser des aspirateurs avec des filtres pour récupérer les poussières. Etre conscient de la potentialité d'explosion lors d'utilisation d'un appareillage électrique. En cas d'absence d'aspirateurs, humecter légèrement le produit dispersé puis balayer et nettoyer l'endroit de dispersion. Porter des vêtements de protection, avec notamment des lunettes de sécurité et gants (voir section 8). Empêcher le produit de s'écouler vers les canalisations d'eau et les terres environnantes. En cas de déversement d'une grande quantité de produit, notamment lors d'un accident de la route, contacter les Autorités compétentes et à Elanco afin d'obtenir une assistance.

Ne pas laisser l'eau déversée sur le foyer s'écouler vers des rivières, des étangs ou des lacs.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

**Conditions de stockage :**

Conserver dans un endroit frais et sec à l'abri de l'humidité et de la chaleur.

Ne pas utiliser le produit après la date de péremption mentionnée sur le conditionnement.

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

(Voir section 2 sur les informations sur les directives d'exposition)

Utiliser des vêtements protecteurs, des gants imperméables et un masque à poussière lors de mélange ou de la manipulation du produit. Les opérateurs doivent se laver soigneusement les mains au savon et à l'eau après avoir manipulé le produit. En cas de contact du produit avec les yeux, se laver immédiatement les yeux à grande eau.

**Protection respiratoire :** utiliser un masque adapté avec un filtre approprié (HEPA : High Efficiency Particular Air) ou un système respiratoire approprié.

**Protection oculaire :** porter des lunettes de protection contre les produits chimiques et/ou un masque facial.

**Ventilation :** Hotte d'aspiration dans le laboratoire ou local correctement ventilé.



**Autres équipements de protection :** dans l'usine de fabrication, porter des gants résistants aux produits chimiques et une combinaison de travail afin de minimiser les risques de contact cutané. Si vous manipulez le produit dans une enceinte ventilée, comme par exemple un laboratoire, le masque facial ou les lunettes et gants de protection spécifiques contre les produits chimiques ne sont pas nécessaires. Toutefois, le port de lunettes de sécurité est obligatoire.

**Autres précautions d'exposition :**

TENIR HORS DE PORTEE DES ENFANTS

DANGEREUX POUR L'HOMME ET LES ANIMAUX DOMESTIQUES. Peut entraîner la mort s'il est avalé ou inhalé. Ne pas respirer les poussières. Irritant, provoque des lésions oculaires et cutanées et des irritations des voies respiratoires. Ne pas mettre sur les yeux, la peau et les vêtements. Porter un masque de protection respiratoire, des lunettes protectrices, un masque de protection facial et des gants en caoutchouc lors des manipulations du produit. Des expositions importantes peuvent entraîner des altérations des muscles squelettiques et cardiaques.

**NON DESTINE A LA CONSOMMATION HUMAINE**

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**Aspect :** poudre blanche à légèrement ocre conditionnée dans un sac transparent hydrosoluble.

**Odeur :** légère odeur mycéliale

**Point d'ébullition :** pas d'information applicable

**Point de fusion du principe actif :** 267-269 °C

**Densité :** non applicable

**PH :** 6 à 9 (solution aqueuse 50%)

**Taux d'évaporation :** Pas d'information applicable

**Solubilité dans l'eau :** légèrement soluble

**Densité de vapeur :** Aucune information applicable n'a été trouvée.

**Pression de vapeur :** Aucune information applicable n'a été trouvée.

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

### **10.1. Stabilité :**

Stable dans les conditions normales de température et de pression.

### **10.2. Incompatibilités :**

Peut réagir avec les agents fortement oxydants (i.e., peroxydes, permanganates, acide nitrique, etc.)

### **10.3. Décomposition aléatoire :**

Peut émettre des fumées toxiques quand on chauffe le produit pour le décomposer.





#### 10.4. Polymérisation dangereuse :

Aucune

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### **Exposition aiguë**

Les données concernent seulement le sel de sodium de monensine.

**Oral :** sel de sodium de monensine - rat, dose médiane létale 34mg/kg, incoordination, activité réduite, faiblesse musculaire, diarrhée, diminution de gain de poids.

**Peau :** mélange à 24 % de sel de sodium de monensine - Lapin, 500 mg/kg, aucune mortalité ni signes de toxicité.

**Inhalation :** mélange à 24 % sel de sodium de monensine - rat, 370mg/m<sup>3</sup> pendant 1 heure, aucune mortalité.

**Contact cutané :** mélange à 24 % sel de sodium de monensine - Lapins, légèrement irritant

**Contact oculaire :** mélange à 24 % sel de sodium de monensine - Lapins - corrosif, mais un rinçage immédiat évite les lésions irréversibles.

#### **Exposition chronique**

**Effets sur les organes cibles :** effets cardiaques (modifications dégénératives et réparatrices des tissus, altérations de l'électrocardiogramme, altérations congestives cardiaques), effets musculaires (modifications des muscles squelettiques, élévations des enzymes sanguins d'origine musculaires)

**Autres effets :** Diminution des gains de poids, augmentation du poids des reins, du cœur, des thyroïdes, des surrénales, de la prostate, des testicules, du foie et de la rate.

**Reproduction :** Aucun effet n'a été observé dans les expérimentations animales.

**Effet sensibilisant :** sel de sodium de monensine - cochon d'Inde, agent sensibilisateur en cas de contact.

**Mutagenèse :** Pas mutagène dans les tests sur cellules bactériennes.

### 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

**Sel de sodium de monensine :**



**Résumé environnemental :** sel de sodium de monensine - Hautement toxique pour les algues, Modérément toxique pour les plantes, les vers, les oiseaux et les organismes aquatiques ; aucune volatilité attendue. Pas de bioconcentration dans les organismes aquatiques attendue. Fortement adsorbé par la terre. Pas de persistance dans l'environnement due à une dégradation et photolyse éventuelle.

Laurylsulfate de sodium - Modérément toxique pour les poissons et les invertébrés et légèrement toxique pour les algues. Matériau restant dans le sol et ne se relargant pas dans les eaux souterraines. Aucune propriété de volatilisation à partir du sol ou des eaux de surface. Potentiel modéré de concentration dans les organismes aquatiques.

**LAEG (Lilly Aquatic Exposure Guidelines) :** sel de sodium de monensine  
LAEG pour l'eau potable : 75 µg/L  
LAEG pour une exposition chronique des organismes aquatiques : 55 µg/L  
LAEG pour une exposition aiguë des organismes aquatiques : 562 µg/L

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

**Elimination des déchets :** éliminer le produit absorbé et jeter les déchets résiduels conformément à la réglementation en vigueur.

**Elimination des emballages :** Les sacs doivent être brûlés ou enfouis conformément aux règles d'innocuité et d'environnement.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**Organismes de contrôle de la réglementation :**

**DOT :**

Nom propre de transport : matière solide, organique (sel de sodium de monensine)  
UN/NA : UN2811  
Classe de danger : 6.1  
Code de certification des emballages : II

**ICAO/IATA :**

Nom propre de transport : matière solide, organique (sel de sodium de monensine)  
UN/NA : UN2811  
Classe de danger : 6.1  
Code de certification des emballages : II

**IMO :**

Nom propre de transport : matière solide, organique (sel de sodium de monensine)  
UN/NA : UN2811  
Classe de danger : 6.1  
Code de certification des emballages : II

**Etiquetage :** carrés sur pointe : 6.1



## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Vous trouverez ci-après des informations réglementaires sélectionnées pour un usage éventuel par Elanco. Cette section ne constitue ni une analyse complète, ni un document de référence de toutes les informations réglementaires applicables. En conséquence, vous devez prendre en compte les législations et réglementations en vigueur dans votre pays.

### Classification européenne

Contient du monensin sodium (C = 20 à 24%)

**T (Toxique)**

**Xi (irritant)**

**N (Dangereux pour l'environnement)**

#### Phrases de risques :

R25 - Toxique en cas d'ingestion

R 37 - Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

R41 - Risque de lésions oculaires graves

R50 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

#### Phrases de sécurité :

S 20 - Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation

S 26 - Après contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S28 - Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment.

S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage

S45 - En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche conforme à la norme ISO 11014-1 complète la notice d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date du 21/06/2007. Ils sont donnés de bonne foi. Elle n'a pas été rédigée pour garantir quoique ce soit (y compris garantie commerciale ou adaptée dans un but spécifique). Dans l'éventualité d'un effet non désiré associé au produit, elle ne se substitue pas à la consultation de personnes qualifiées. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.

Pour des informations complémentaires, contacter :

LILLY FRANCE ELANCO Santé Animale 13, rue Pagès	UNGDA 174, boulevard Camélinat 92247 MALAKOFF cedex
---	---



**UNION NATIONALE**  
**DES GROUPEMENTS DE DISTILLATEURS D'ALCOOL**  
**Laboratoire: 174, Bd Camélinat - 92247 Malakoff Cedex**  
**☎ 01.49.65.08.08 - fax: 01.49.65.09.52**  
**e-mail: labo @ ungda.com**

92158 SURESNES Cedex Tél. : 01.55.49.34.34 Fax : 01.55.49.35.12 Télex : LILLYFRA 270227	Tél : 01.49.65.08.08 Fax : 01.49.65.09.52 Mail : labo@ungda.com
--	---



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE KAMORAN POWDRE MOUILLABLE WP 100

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE :

- 1.1. **Nom du produit :**  
Kamorán Poudre Mouillable WP 100  
Sel de sodium de monensine
- 1.2. **Code produit :**  
Lilly Item code : AH7002
- 1.3. **Responsables de la mise sur le marché :**

LILLY FRANCE ELANCO Santé Animale 13, rue Pagès 92158 SURESNES Cedex Tél. : 01.55.49.34.34 Fax : 01.55.49.35.12 Télex : LILLYFRA 270227	UNGDA 174, boulevard Camélinat 92247 MALAKOFF cedex Tél : 01.49.65.08.08 Fax : 01.49.65.09.52 Mail : labo@ungda.com
---	--

- 1.4. **Numéro d'appel d'urgence :**  
Centre Fernand Vidal : Tél. : 01.40.05.48.48

### 2. COMPOSITION - INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

- 2.1. **Composition:**
- |                            |           |
|----------------------------|-----------|
| Sel de sodium de monensine | 77 - 87 % |
| Gel de silice              | 3 %       |
| Laurylsulfate de sodium    | 10 - 20 % |
- 2.2. **Numéro d'enregistrement CAS :**
- |                           |             |
|---------------------------|-------------|
| Sel de sodium de monensin | 22373-78-0  |
| Gel de silice             | 112926-00-8 |
| Laurylsulfate de sodium   | 151-21-3    |
- 2.3. **Formule moléculaire du principe actif :**  
 $C_{36} H_{61} O_{11} \cdot Na$
- 2.4. **Dénomination chimique exacte du principe actif :**  
Monensin, sel monosodique ; 1, 6-Dioxaspiro [4.5] decane-7- butyric acide, 2-[ 5-ethyltetrahydro-3-methyl-5-[tetrahydro-6-hydroxy-6-(hydroxymethyl)-3,5-dimethyl-2H-pyran-2-yl]-2-furyl]-2-furyl]-9-hydroxy-beta-methoxy-alpha, gamma, 2, 8-tetramethyl].
- 2.5. **Famille chimique du principe actif :** polyether ionophore.



**Les Directives relatives à l'exposition :**

Sel de sodium de Monensine - LEG (Lilly Exposure Guidelines): 15 µg/m<sup>3</sup> TWA (Time Weighted Average - Ratio poids/temps) pendant 12 heures.

Gel de silice - PEL (Permissible Exposure Limit (OSHA) silice amorphe 80/(%SiO<sub>2</sub>) mg/m<sup>3</sup> TWA et 20 millions de particules par pied cube d'air, soit environ 700 000 particules par litre d'air.

### 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aspect : poudre blanche à légèrement ocre conditionnée dans un sac transparent hydrosoluble.

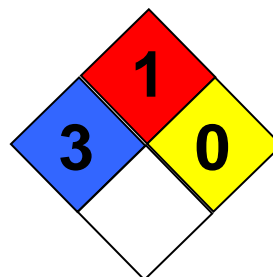
Etat physique : solide

Odeur : légère odeur mycéliale

#### **Description des mesures d'urgence :**

Date d'entrée en vigueur de la description des mesures d'urgence : 22/09/1998

Code d'étiquetage des Laboratoires Lilly :  
Santé 3 ; Feu 1 réactivité : 0



**Principal risque corporel et pour la santé** : Extrêmement Toxique, corrosif (yeux) Irritant (peau, tractus respiratoire), allergène possible. Effets musculaires et cardiaques.

**Noter** : Kamoran intermédiaire A est extrêmement toxique, il peut provoquer des lésions oculaires graves. Il peut être irritant pour les voies respiratoires et la peau et peut causer des réactions allergiques. Les effets de l'exposition peuvent comprendre des modifications des battements du cœur, du rythme cardiaque et des altérations des tissus musculaires.

**Voies d'entrée** : par inhalation et par contact cutané

**Effets de la surexposition** : Il a été rapporté des irritations du tractus respiratoire et de la peau et des exanthèmes cutanés. Les données provenant d'expérimentations animales montrent que le produit est susceptible d'entraîner des brûlures et des lésions oculaires graves. Toutefois, le lavage immédiat et abondant peut atténuer la gravité des lésions.

**Conditions médicales aggravées par l'exposition** : Le personnel sujet aux allergies, aux dermatites de contact, aux éruptions chroniques doivent particulièrement respecter les précautions d'utilisation pour empêcher le contact cutané et l'exposition aux poussières. Chez l'animal de laboratoire, l'injection du sel de sodium de monensine provoque des altérations cardio-vasculaires telles qu'une augmentation du rythme cardiaque et de la pression sanguine. Toutefois, les cas d'exposition humaine n'ont pas montré d'aggravation des conditions médicales lors d'exposition au monensin de sodium.



**Carcinogénèse :**

- Le monensin sodium ne figure pas sur les listes publiées par IARC, NTP, ACGIH ou OSHA. Les expérimentations animales conduites dans notre Centre de Recherche n'ont montré aucun effet carcinogène.
- Gel de silice - Groupe 3 IARC (pas classé comme carcinogène humain). Le gel de silice ne figure pas sur les listes publiées par NTP, ACGIH ou OSHA. Les études de 6 mois dans l'aliment conduites par W.R. Grace Company n'ont montré aucun effet carcinogène chez le rat.
- Laurylsulfate de sodium : Il n'a pas été trouvé d'études de carcénogénicité. Le laurylsulfate de sodium ne figure pas sur les listes publiées par IARC, NTP, ACGIH ou OSHA.

## 4. PREMIERS SECOURS

**4.1. Yeux :**

Maintenir les paupières ouvertes et laver sous un courant d'eau continu pendant quinze minutes. Consulter un ophtalmologiste immédiatement. Un mauvais rinçage des yeux peut entraîner des lésions.

**4.2. Peau :**

Laver à grande eau avec du savon les zones exposées. Si le contact a été important, prendre une douche. Laver tous les vêtements contaminés avant réutilisation. Si des irritations se produisent, s'aggravent et persistent, demander un avis médical.

**4.3. Inhalation :**

Placer la personne à l'air frais. Si une difficulté respiratoire survient demander un avis médical. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer une assistance respiratoire (bouche à bouche) et appeler un médecin.

**4.4. Ingestion :**

Appeler un médecin ou le Centre Antipoison.

Se laver la bouche sans avaler puis boire un à deux verres d'eau. Administrer une à deux cuillerées de sirop d'ipéca pour provoquer un vomissement;

Toutefois, ne pas faire vomir ou administrer quoique ce soit à une personne inconsciente. Transporter immédiatement la personne vers un Centre hospitalier et consulter un médecin

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Point d'ignition :** aucune combustion jusqu'à 262°C.

**Point éclair :** pas d'information applicable

**UEL (Upper Explosion Limit) :** pas d'information applicable

**LEL (Lower Explosive Limit) :** 0,25 g/L



**Méthodes d'extinction :** Eteindre le feu avec de l'eau, du CO<sub>2</sub> (dioxyde de carbone), des produits chimiques secs, de la mousse ou du halon.

**Risques d'explosion et d'incendie exceptionnels :** Comme tous les matériaux pulvérulents, peut former des mélanges de poussières qui sont susceptibles d'explosion si mis en contact avec une source d'ignition.

**Produits de combustion dangereux :** peuvent émettre des fumées toxiques lors d'une exposition à une source de chaleur ou au feu.

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser des aspirateurs avec des filtres pour récupérer les poussières. Etre conscient de la potentialité d'explosion lors d'utilisation d'un appareillage électrique. En cas d'absence d'aspirateurs, humecter légèrement le produit dispersé puis balayer et nettoyer l'endroit de dispersion. Porter des vêtements de protection, avec notamment des lunettes de sécurité et gants (voir section 8). Empêcher le produit de s'écouler vers les canalisations d'eau et les terres environnantes. En cas de déversement d'une grande quantité de produit, notamment lors d'un accident de la route, contacter les Autorités compétentes et à Elanco afin d'obtenir une assistance.

Ne pas laisser l'eau déversée sur le foyer s'écouler vers des rivières, des étangs ou des lacs.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

**Conditions de stockage :**

Conserver dans un endroit frais et sec à l'abri de l'humidité et de la chaleur.

Ne pas utiliser le produit après la date de péremption mentionnée sur le conditionnement.

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

(Voir section 2 sur les informations sur les directives d'exposition)

Utiliser des vêtements protecteurs, des gants imperméables et un masque à poussière lors de mélange ou de la manipulation du produit. Les opérateurs doivent se laver soigneusement les mains au savon et à l'eau après avoir manipulé le produit. En cas de contact du produit avec les yeux, se laver immédiatement les yeux à grande eau.

**Protection respiratoire :** utiliser un masque adapté avec un filtre approprié (HEPA : High Efficiency Particular Air) ou un système respiratoire approprié.

**Protection oculaire :** porter des lunettes de protection contre les produits chimiques et/ou un masque facial.

**Ventilation :** Hotte d'aspiration dans le laboratoire ou local correctement ventilé.





**Autres équipements de protection :** dans l'usine de fabrication, porter des gants résistants aux produits chimiques et une combinaison de travail afin de minimiser les risques de contact cutané. Si vous manipulez le produit dans une enceinte ventilée, comme par exemple un laboratoire, le masque facial ou les lunettes et gants de protection spécifiques contre les produits chimiques ne sont pas nécessaires. Toutefois, le port de lunettes de sécurité est obligatoire.

**Autres précautions d'exposition :**

TENIR HORS DE PORTEE DES ENFANTS

DANGEREUX POUR L'HOMME ET LES ANIMAUX DOMESTIQUES. Peut entraîner la mort s'il est avalé ou inhalé. Ne pas respirer les poussières. Irritant, provoque des lésions oculaires et cutanées et des irritations des voies respiratoires. Ne pas mettre sur les yeux, la peau et les vêtements. Porter un masque de protection respiratoire, des lunettes protectrices, un masque de protection facial et des gants en caoutchouc lors des manipulations du produit. Des expositions importantes peuvent entraîner des altérations des muscles squelettiques et cardiaques.

**NON DESTINE A LA CONSOMMATION HUMAINE**

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**Aspect :** poudre blanche à légèrement ocre conditionnée dans un sac transparent hydrosoluble.

**Odeur :** légère odeur mycéliale

**Point d'ébullition :** pas d'information applicable

**Point de fusion du principe actif :** 267-269 °C

**Densité :** non applicable

**PH :** 6 à 9 (solution aqueuse 50%)

**Taux d'évaporation :** Pas d'information applicable

**Solubilité dans l'eau :** légèrement soluble

**Densité de vapeur :** Aucune information applicable n'a été trouvée.

**Pression de vapeur :** Aucune information applicable n'a été trouvée.

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

### **10.1. Stabilité :**

Stable dans les conditions normales de température et de pression.

### **10.2. Incompatibilités :**

Peut réagir avec les agents fortement oxydants (i.e., peroxydes, permanganates, acide nitrique, etc.)

### **10.3. Décomposition aléatoire :**

Peut émettre des fumées toxiques quand on chauffe le produit pour le décomposer.



#### 10.4. Polymérisation dangereuse :

Aucune

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### **Exposition aiguë**

Les données concernent seulement le sel de sodium de monensine.

**Oral :** sel de sodium de monensine - rat, dose médiane létale 34mg/kg, incoordination, activité réduite, faiblesse musculaire, diarrhée, diminution de gain de poids.

**Peau :** mélange à 24 % de sel de sodium de monensine - Lapin, 500 mg/kg, aucune mortalité ni signes de toxicité.

**Inhalation :** mélange à 24 % sel de sodium de monensine - rat, 370mg/m<sup>3</sup> pendant 1 heure, aucune mortalité.

**Contact cutané :** mélange à 24 % sel de sodium de monensine - Lapins, légèrement irritant

**Contact oculaire :** mélange à 24 % sel de sodium de monensine - Lapins - corrosif, mais un rinçage immédiat évite les lésions irréversibles.

#### **Exposition chronique**

**Effets sur les organes cibles :** effets cardiaques (modifications dégénératives et réparatrices des tissus, altérations de l'électrocardiogramme, altérations congestives cardiaques), effets musculaires (modifications des muscles squelettiques, élévations des enzymes sanguins d'origine musculaires)

**Autres effets :** Diminution des gains de poids, augmentation du poids des reins, du cœur, des thyroïdes, des surrénales, de la prostate, des testicules, du foie et de la rate.

**Reproduction :** Aucun effet n'a été observé dans les expérimentations animales.

**Effet sensibilisant :** sel de sodium de monensine - cochon d'Inde, agent sensibilisateur en cas de contact.

**Mutagenèse :** Pas mutagène dans les tests sur cellules bactériennes.

### 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

**Sel de sodium de monensine :**



**Résumé environnemental :** sel de sodium de monensine - Hautement toxique pour les algues, Modérément toxique pour les plantes, les vers, les oiseaux et les organismes aquatiques ; aucune volatilité attendue. Pas de bioconcentration dans les organismes aquatiques attendue. Fortement adsorbé par la terre. Pas de persistance dans l'environnement due à une dégradation et photolyse éventuelle.

Laurylsulfate de sodium - Modérément toxique pour les poissons et les invertébrés et légèrement toxique pour les algues. Matériau restant dans le sol et ne se relargant pas dans les eaux souterraines. Aucune propriété de volatilisation à partir du sol ou des eaux de surface. Potentiel modéré de concentration dans les organismes aquatiques.

**LAEG (Lilly Aquatic Exposure Guidelines) :** sel de sodium de monensine  
LAEG pour l'eau potable : 75 µg/L  
LAEG pour une exposition chronique des organismes aquatiques : 55 µg/L  
LAEG pour une exposition aiguë des organismes aquatiques : 562 µg/L

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

**Elimination des déchets :** éliminer le produit absorbé et jeter les déchets résiduels conformément à la réglementation en vigueur.

**Elimination des emballages :** Les sacs doivent être brûlés ou enfouis conformément aux règles d'innocuité et d'environnement.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**Organismes de contrôle de la réglementation :**

**DOT :**

Nom propre de transport : matière solide, organique (sel de sodium de monensine)  
UN/NA : UN2811  
Classe de danger : 6.1  
Code de certification des emballages : II

**ICAO/IATA :**

Nom propre de transport : matière solide, organique (sel de sodium de monensine)  
UN/NA : UN2811  
Classe de danger : 6.1  
Code de certification des emballages : II

**IMO :**

Nom propre de transport : matière solide, organique (sel de sodium de monensine)  
UN/NA : UN2811  
Classe de danger : 6.1  
Code de certification des emballages : II

**Etiquetage :** carrés sur pointe : 6.1



## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Vous trouverez ci-après des informations réglementaires sélectionnées pour un usage éventuel par Elanco. Cette section ne constitue ni une analyse complète, ni un document de référence de toutes les informations réglementaires applicables. En conséquence, vous devez prendre en compte les législations et réglementations en vigueur dans votre pays.

### Classification européenne

Contient du monensin sodium (C = 20 à 24%)

**T (Toxique)**

**Xi (irritant)**

**N (Dangereux pour l'environnement)**

#### Phrases de risques :

R25 - Toxique en cas d'ingestion

R 37 - Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

R41 - Risque de lésions oculaires graves

R50 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

#### Phrases de sécurité :

S 20 - Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation

S 26 - Après contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S28 - Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment.

S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage

S45 - En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche conforme à la norme ISO 11014-1 complète la notice d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date du 21/06/2007. Ils sont donnés de bonne foi. Elle n'a pas été rédigée pour garantir quoique ce soit (y compris garantie commerciale ou adaptée dans un but spécifique). Dans l'éventualité d'un effet non désiré associé au produit, elle ne se substitue pas à la consultation de personnes qualifiées. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.

Pour des informations complémentaires, contacter :

LILLY FRANCE ELANCO Santé Animale 13, rue Pagès	UNGDA 174, boulevard Camélinat 92247 MALAKOFF cedex
---	---



**UNION NATIONALE**  
**DES GROUPEMENTS DE DISTILLATEURS D'ALCOOL**  
**Laboratoire: 174, Bd Camélinat - 92247 Malakoff Cedex**  
**☎ 01.49.65.08.08 - fax: 01.49.65.09.52**  
**e-mail: labo @ ungda.com**

92158 SURESNES Cedex Tél. : 01.55.49.34.34 Fax : 01.55.49.35.12 Télex : LILLYFRA 270227	Tél : 01.49.65.08.08 Fax : 01.49.65.09.52 Mail : labo@ungda.com
--	---



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE KAMORAN POWDRE MOUILLABLE WP 100

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE :

- 1.1. **Nom du produit :**  
Kamorán Poudre Mouillable WP 100  
Sel de sodium de monensine
- 1.2. **Code produit :**  
Lilly Item code : AH7002
- 1.3. **Responsables de la mise sur le marché :**

LILLY FRANCE ELANCO Santé Animale 13, rue Pagès 92158 SURESNES Cedex Tél. : 01.55.49.34.34 Fax : 01.55.49.35.12 Télex : LILLYFRA 270227	UNGDA 174, boulevard Camélinat 92247 MALAKOFF cedex Tél : 01.49.65.08.08 Fax : 01.49.65.09.52 Mail : labo@ungda.com
---	--

- 1.4. **Numéro d'appel d'urgence :**  
Centre Fernand Vidal : Tél. : 01.40.05.48.48

### 2. COMPOSITION - INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

- 2.1. **Composition:**
- |                            |           |
|----------------------------|-----------|
| Sel de sodium de monensine | 77 - 87 % |
| Gel de silice              | 3 %       |
| Laurylsulfate de sodium    | 10 - 20 % |
- 2.2. **Numéro d'enregistrement CAS :**
- |                           |             |
|---------------------------|-------------|
| Sel de sodium de monensin | 22373-78-0  |
| Gel de silice             | 112926-00-8 |
| Laurylsulfate de sodium   | 151-21-3    |
- 2.3. **Formule moléculaire du principe actif :**  
 $C_{36} H_{61} O_{11} \cdot Na$
- 2.4. **Dénomination chimique exacte du principe actif :**  
Monensin, sel monosodique ; 1, 6-Dioxaspiro [4.5] decane-7- butyric acide, 2-[ 5-ethyltetrahydro-3-methyl-5-[tetrahydro-6-hydroxy-6-(hydroxymethyl)-3,5-dimethyl-2H-pyran-2-yl]-2-furyl]-2-furyl]-9-hydroxy-beta-methoxy-alpha, gamma, 2, 8-tetramethyl].
- 2.5. **Famille chimique du principe actif :** polyether ionophore.



**Les Directives relatives à l'exposition :**

Sel de sodium de Monensine - LEG (Lilly Exposure Guidelines): 15 µg/m<sup>3</sup> TWA (Time Weighted Average - Ratio poids/temps) pendant 12 heures.

Gel de silice - PEL (Permissible Exposure Limit (OSHA) silice amorphe 80/(%SiO<sub>2</sub>) mg/m<sup>3</sup> TWA et 20 millions de particules par pied cube d'air, soit environ 700 000 particules par litre d'air.

### 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aspect : poudre blanche à légèrement ocre conditionnée dans un sac transparent hydrosoluble.

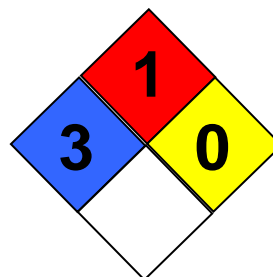
Etat physique : solide

Odeur : légère odeur mycéliale

#### **Description des mesures d'urgence :**

Date d'entrée en vigueur de la description des mesures d'urgence : 22/09/1998

Code d'étiquetage des Laboratoires Lilly :  
Santé 3 ; Feu 1 réactivité : 0



**Principal risque corporel et pour la santé** : Extrêmement Toxique, corrosif (yeux) Irritant (peau, tractus respiratoire), allergène possible. Effets musculaires et cardiaques.

**Noter** : Kamoran intermédiaire A est extrêmement toxique, il peut provoquer des lésions oculaires graves. Il peut être irritant pour les voies respiratoires et la peau et peut causer des réactions allergiques. Les effets de l'exposition peuvent comprendre des modifications des battements du cœur, du rythme cardiaque et des altérations des tissus musculaires.

**Voies d'entrée** : par inhalation et par contact cutané

**Effets de la surexposition** : Il a été rapporté des irritations du tractus respiratoire et de la peau et des exanthèmes cutanés. Les données provenant d'expérimentations animales montrent que le produit est susceptible d'entraîner des brûlures et des lésions oculaires graves. Toutefois, le lavage immédiat et abondant peut atténuer la gravité des lésions.

**Conditions médicales aggravées par l'exposition** : Le personnel sujet aux allergies, aux dermatites de contact, aux éruptions chroniques doivent particulièrement respecter les précautions d'utilisation pour empêcher le contact cutané et l'exposition aux poussières. Chez l'animal de laboratoire, l'injection du sel de sodium de monensine provoque des altérations cardio-vasculaires telles qu'une augmentation du rythme cardiaque et de la pression sanguine. Toutefois, les cas d'exposition humaine n'ont pas montré d'aggravation des conditions médicales lors d'exposition au monensin de sodium.



**Carcinogénèse :**

- Le monensin sodium ne figure pas sur les listes publiées par IARC, NTP, ACGIH ou OSHA. Les expérimentations animales conduites dans notre Centre de Recherche n'ont montré aucun effet carcinogène.
- Gel de silice - Groupe 3 IARC (pas classé comme carcinogène humain). Le gel de silice ne figure pas sur les listes publiées par NTP, ACGIH ou OSHA. Les études de 6 mois dans l'aliment conduites par W.R. Grace Company n'ont montré aucun effet carcinogène chez le rat.
- Laurylsulfate de sodium : Il n'a pas été trouvé d'études de carcénogénicité. Le laurylsulfate de sodium ne figure pas sur les listes publiées par IARC, NTP, ACGIH ou OSHA.

## 4. PREMIERS SECOURS

**4.1. Yeux :**

Maintenir les paupières ouvertes et laver sous un courant d'eau continu pendant quinze minutes. Consulter un ophtalmologiste immédiatement. Un mauvais rinçage des yeux peut entraîner des lésions.

**4.2. Peau :**

Laver à grande eau avec du savon les zones exposées. Si le contact a été important, prendre une douche. Laver tous les vêtements contaminés avant réutilisation. Si des irritations se produisent, s'aggravent et persistent, demander un avis médical.

**4.3. Inhalation :**

Placer la personne à l'air frais. Si une difficulté respiratoire survient demander un avis médical. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer une assistance respiratoire (bouche à bouche) et appeler un médecin.

**4.4. Ingestion :**

Appeler un médecin ou le Centre Antipoison.  
Se laver la bouche sans avaler puis boire un à deux verres d'eau. Administrer une à deux cuillerées de sirop d'ipéca pour provoquer un vomissement;  
Toutefois, ne pas faire vomir ou administrer quoique ce soit à une personne inconsciente. Transporter immédiatement la personne vers un Centre hospitalier et consulter un médecin

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Point d'ignition :** aucune combustion jusqu'à 262°C.

**Point éclair :** pas d'information applicable

**UEL (Upper Explosion Limit) :** pas d'information applicable

**LEL (Lower Explosive Limit) :** 0,25 g/L





**Méthodes d'extinction :** Eteindre le feu avec de l'eau, du CO<sub>2</sub> (dioxyde de carbone), des produits chimiques secs, de la mousse ou du halon.

**Risques d'explosion et d'incendie exceptionnels :** Comme tous les matériaux pulvérulents, peut former des mélanges de poussières qui sont susceptibles d'explosion si mis en contact avec une source d'ignition.

**Produits de combustion dangereux :** peuvent émettre des fumées toxiques lors d'une exposition à une source de chaleur ou au feu.

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser des aspirateurs avec des filtres pour récupérer les poussières. Etre conscient de la potentialité d'explosion lors d'utilisation d'un appareillage électrique. En cas d'absence d'aspirateurs, humecter légèrement le produit dispersé puis balayer et nettoyer l'endroit de dispersion. Porter des vêtements de protection, avec notamment des lunettes de sécurité et gants (voir section 8). Empêcher le produit de s'écouler vers les canalisations d'eau et les terres environnantes. En cas de déversement d'une grande quantité de produit, notamment lors d'un accident de la route, contacter les Autorités compétentes et à Elanco afin d'obtenir une assistance.

Ne pas laisser l'eau déversée sur le foyer s'écouler vers des rivières, des étangs ou des lacs.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

**Conditions de stockage :**

Conserver dans un endroit frais et sec à l'abri de l'humidité et de la chaleur.

Ne pas utiliser le produit après la date de péremption mentionnée sur le conditionnement.

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

(Voir section 2 sur les informations sur les directives d'exposition)

Utiliser des vêtements protecteurs, des gants imperméables et un masque à poussière lors de mélange ou de la manipulation du produit. Les opérateurs doivent se laver soigneusement les mains au savon et à l'eau après avoir manipulé le produit. En cas de contact du produit avec les yeux, se laver immédiatement les yeux à grande eau.

**Protection respiratoire :** utiliser un masque adapté avec un filtre approprié (HEPA : High Efficiency Particular Air) ou un système respiratoire approprié.

**Protection oculaire :** porter des lunettes de protection contre les produits chimiques et/ou un masque facial.

**Ventilation :** Hotte d'aspiration dans le laboratoire ou local correctement ventilé.



**Autres équipements de protection :** dans l'usine de fabrication, porter des gants résistants aux produits chimiques et une combinaison de travail afin de minimiser les risques de contact cutané. Si vous manipulez le produit dans une enceinte ventilée, comme par exemple un laboratoire, le masque facial ou les lunettes et gants de protection spécifiques contre les produits chimiques ne sont pas nécessaires. Toutefois, le port de lunettes de sécurité est obligatoire.

**Autres précautions d'exposition :**

TENIR HORS DE PORTEE DES ENFANTS

DANGEREUX POUR L'HOMME ET LES ANIMAUX DOMESTIQUES. Peut entraîner la mort s'il est avalé ou inhalé. Ne pas respirer les poussières. Irritant, provoque des lésions oculaires et cutanées et des irritations des voies respiratoires. Ne pas mettre sur les yeux, la peau et les vêtements. Porter un masque de protection respiratoire, des lunettes protectrices, un masque de protection facial et des gants en caoutchouc lors des manipulations du produit. Des expositions importantes peuvent entraîner des altérations des muscles squelettiques et cardiaques.

**NON DESTINE A LA CONSOMMATION HUMAINE**

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**Aspect :** poudre blanche à légèrement ocre conditionnée dans un sac transparent hydrosoluble.

**Odeur :** légère odeur mycéliale

**Point d'ébullition :** pas d'information applicable

**Point de fusion du principe actif :** 267-269 °C

**Densité :** non applicable

**PH :** 6 à 9 (solution aqueuse 50%)

**Taux d'évaporation :** Pas d'information applicable

**Solubilité dans l'eau :** légèrement soluble

**Densité de vapeur :** Aucune information applicable n'a été trouvée.

**Pression de vapeur :** Aucune information applicable n'a été trouvée.

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

### **10.1. Stabilité :**

Stable dans les conditions normales de température et de pression.

### **10.2. Incompatibilités :**

Peut réagir avec les agents fortement oxydants (i.e., peroxydes, permanganates, acide nitrique, etc.)

### **10.3. Décomposition aléatoire :**

Peut émettre des fumées toxiques quand on chauffe le produit pour le décomposer.



#### 10.4. Polymérisation dangereuse :

Aucune

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### **Exposition aiguë**

Les données concernent seulement le sel de sodium de monensine.

**Oral :** sel de sodium de monensine - rat, dose médiane létale 34mg/kg, incoordination, activité réduite, faiblesse musculaire, diarrhée, diminution de gain de poids.

**Peau :** mélange à 24 % de sel de sodium de monensine - Lapin, 500 mg/kg, aucune mortalité ni signes de toxicité.

**Inhalation :** mélange à 24 % sel de sodium de monensine - rat, 370mg/m<sup>3</sup> pendant 1 heure, aucune mortalité.

**Contact cutané :** mélange à 24 % sel de sodium de monensine - Lapins, légèrement irritant

**Contact oculaire :** mélange à 24 % sel de sodium de monensine - Lapins - corrosif, mais un rinçage immédiat évite les lésions irréversibles.

#### **Exposition chronique**

**Effets sur les organes cibles :** effets cardiaques (modifications dégénératives et réparatrices des tissus, altérations de l'électrocardiogramme, altérations congestives cardiaques), effets musculaires (modifications des muscles squelettiques, élévations des enzymes sanguins d'origine musculaires)

**Autres effets :** Diminution des gains de poids, augmentation du poids des reins, du cœur, des thyroïdes, des surrénales, de la prostate, des testicules, du foie et de la rate.

**Reproduction :** Aucun effet n'a été observé dans les expérimentations animales.

**Effet sensibilisant :** sel de sodium de monensine - cochon d'Inde, agent sensibilisateur en cas de contact.

**Mutagenèse :** Pas mutagène dans les tests sur cellules bactériennes.

### 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

**Sel de sodium de monensine :**



**Résumé environnemental** : sel de sodium de monensine - Hautement toxique pour les algues, Modérément toxique pour les plantes, les vers, les oiseaux et les organismes aquatiques ; aucune volatilité attendue. Pas de bioconcentration dans les organismes aquatiques attendue. Fortement adsorbé par la terre. Pas de persistance dans l'environnement due à une dégradation et photolyse éventuelle.

Laurylsulfate de sodium - Modérément toxique pour les poissons et les invertébrés et légèrement toxique pour les algues. Matériau restant dans le sol et ne se relargant pas dans les eaux souterraines. Aucune propriété de volatilisation à partir du sol ou des eaux de surface. Potentiel modéré de concentration dans les organismes aquatiques.

**LAEG (Lilly Aquatic Exposure Guidelines)** : sel de sodium de monensine  
LAEG pour l'eau potable : 75 µg/L  
LAEG pour une exposition chronique des organismes aquatiques : 55 µg/L  
LAEG pour une exposition aiguë des organismes aquatiques : 562 µg/L

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

**Elimination des déchets** : éliminer le produit absorbé et jeter les déchets résiduels conformément à la réglementation en vigueur.

**Elimination des emballages** : Les sacs doivent être brûlés ou enfouis conformément aux règles d'innocuité et d'environnement.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**Organismes de contrôle de la réglementation** :

**DOT** :

Nom propre de transport : matière solide, organique (sel de sodium de monensine)  
UN/NA : UN2811  
Classe de danger : 6.1  
Code de certification des emballages : II

**ICAO/IATA** :

Nom propre de transport : matière solide, organique (sel de sodium de monensine)  
UN/NA : UN2811  
Classe de danger : 6.1  
Code de certification des emballages : II

**IMO** :

Nom propre de transport : matière solide, organique (sel de sodium de monensine)  
UN/NA : UN2811  
Classe de danger : 6.1  
Code de certification des emballages : II

**Etiquetage** : carrés sur pointe : 6.1



## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Vous trouverez ci-après des informations réglementaires sélectionnées pour un usage éventuel par Elanco. Cette section ne constitue ni une analyse complète, ni un document de référence de toutes les informations réglementaires applicables. En conséquence, vous devez prendre en compte les législations et réglementations en vigueur dans votre pays.

### Classification européenne

Contient du monensin sodium (C = 20 à 24%)

**T (Toxique)**

**Xi (irritant)**

**N (Dangereux pour l'environnement)**

#### Phrases de risques :

R25 - Toxique en cas d'ingestion

R 37 - Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

R41 - Risque de lésions oculaires graves

R50 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

#### Phrases de sécurité :

S 20 - Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation

S 26 - Après contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S28 - Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment.

S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage

S45 - En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche conforme à la norme ISO 11014-1 complète la notice d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date du 21/06/2007. Ils sont donnés de bonne foi. Elle n'a pas été rédigée pour garantir quoique ce soit (y compris garantie commerciale ou adaptée dans un but spécifique). Dans l'éventualité d'un effet non désiré associé au produit, elle ne se substitue pas à la consultation de personnes qualifiées. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.

Pour des informations complémentaires, contacter :

LILLY FRANCE ELANCO Santé Animale 13, rue Pagès	UNGDA 174, boulevard Camélinat 92247 MALAKOFF cedex
---	---



**UNION NATIONALE**  
**DES GROUPEMENTS DE DISTILLATEURS D'ALCOOL**  
**Laboratoire: 174, Bd Camélinat - 92247 Malakoff Cedex**  
**☎ 01.49.65.08.08 - fax: 01.49.65.09.52**  
**e-mail: labo @ ungda.com**

92158 SURESNES Cedex Tél. : 01.55.49.34.34 Fax : 01.55.49.35.12 Télex : LILLYFRA 270227	Tél : 01.49.65.08.08 Fax : 01.49.65.09.52 Mail : labo@ungda.com
--	---



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE KAMORAN POWDRE MOUILLABLE WP 100

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE :

- 1.1. **Nom du produit :**  
Kamorán Poudre Mouillable WP 100  
Sel de sodium de monensine
- 1.2. **Code produit :**  
Lilly Item code : AH7002
- 1.3. **Responsables de la mise sur le marché :**

LILLY FRANCE ELANCO Santé Animale 13, rue Pagès 92158 SURESNES Cedex Tél. : 01.55.49.34.34 Fax : 01.55.49.35.12 Télex : LILLYFRA 270227	UNGDA 174, boulevard Camélinat 92247 MALAKOFF cedex Tél : 01.49.65.08.08 Fax : 01.49.65.09.52 Mail : labo@ungda.com
---	--

- 1.4. **Numéro d'appel d'urgence :**  
Centre Fernand Vidal : Tél. : 01.40.05.48.48

### 2. COMPOSITION - INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

- 2.1. **Composition:**
- |                            |           |
|----------------------------|-----------|
| Sel de sodium de monensine | 77 - 87 % |
| Gel de silice              | 3 %       |
| Laurylsulfate de sodium    | 10 - 20 % |
- 2.2. **Numéro d'enregistrement CAS :**
- |                           |             |
|---------------------------|-------------|
| Sel de sodium de monensin | 22373-78-0  |
| Gel de silice             | 112926-00-8 |
| Laurylsulfate de sodium   | 151-21-3    |
- 2.3. **Formule moléculaire du principe actif :**  
 $C_{36} H_{61} O_{11} \cdot Na$
- 2.4. **Dénomination chimique exacte du principe actif :**  
Monensin, sel monosodique ; 1, 6-Dioxaspiro [4.5] decane-7- butyric acide, 2-[ 5-ethyltetrahydro-3-methyl-5-[tetrahydro-6-hydroxy-6-(hydroxymethyl)-3,5-dimethyl-2H-pyran-2-yl]-2-furyl]-2-furyl]-9-hydroxy-beta-methoxy-alpha, gamma, 2, 8-tetramethyl].
- 2.5. **Famille chimique du principe actif :** polyether ionophore.



**Les Directives relatives à l'exposition :**

Sel de sodium de Monensine - LEG (Lilly Exposure Guidelines): 15 µg/m<sup>3</sup> TWA (Time Weighted Average - Ratio poids/temps) pendant 12 heures.

Gel de silice - PEL (Permissible Exposure Limit (OSHA) silice amorphe 80/(%SiO<sub>2</sub>) mg/m<sup>3</sup> TWA et 20 millions de particules par pied cube d'air, soit environ 700 000 particules par litre d'air.

### 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aspect : poudre blanche à légèrement ocre conditionnée dans un sac transparent hydrosoluble.

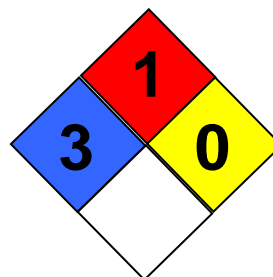
Etat physique : solide

Odeur : légère odeur mycéliale

#### **Description des mesures d'urgence :**

Date d'entrée en vigueur de la description des mesures d'urgence : 22/09/1998

Code d'étiquetage des Laboratoires Lilly :  
Santé 3 ; Feu 1 réactivité : 0



**Principal risque corporel et pour la santé** : Extrêmement Toxique, corrosif (yeux) Irritant (peau, tractus respiratoire), allergène possible. Effets musculaires et cardiaques.

**Noter** : Kamoran intermédiaire A est extrêmement toxique, il peut provoquer des lésions oculaires graves. Il peut être irritant pour les voies respiratoires et la peau et peut causer des réactions allergiques. Les effets de l'exposition peuvent comprendre des modifications des battements du cœur, du rythme cardiaque et des altérations des tissus musculaires.

**Voies d'entrée** : par inhalation et par contact cutané

**Effets de la surexposition** : Il a été rapporté des irritations du tractus respiratoire et de la peau et des exanthèmes cutanés. Les données provenant d'expérimentations animales montrent que le produit est susceptible d'entraîner des brûlures et des lésions oculaires graves. Toutefois, le lavage immédiat et abondant peut atténuer la gravité des lésions.

**Conditions médicales aggravées par l'exposition** : Le personnel sujet aux allergies, aux dermatites de contact, aux éruptions chroniques doivent particulièrement respecter les précautions d'utilisation pour empêcher le contact cutané et l'exposition aux poussières. Chez l'animal de laboratoire, l'injection du sel de sodium de monensine provoque des altérations cardio-vasculaires telles qu'une augmentation du rythme cardiaque et de la pression sanguine. Toutefois, les cas d'exposition humaine n'ont pas montré d'aggravation des conditions médicales lors d'exposition au monensin de sodium.





**Carcinogénèse :**

- Le monensin sodium ne figure pas sur les listes publiées par IARC, NTP, ACGIH ou OSHA. Les expérimentations animales conduites dans notre Centre de Recherche n'ont montré aucun effet carcinogène.
- Gel de silice - Groupe 3 IARC (pas classé comme carcinogène humain). Le gel de silice ne figure pas sur les listes publiées par NTP, ACGIH ou OSHA. Les études de 6 mois dans l'aliment conduites par W.R. Grace Company n'ont montré aucun effet carcinogène chez le rat.
- Laurylsulfate de sodium : Il n'a pas été trouvé d'études de carcénogénicité. Le laurylsulfate de sodium ne figure pas sur les listes publiées par IARC, NTP, ACGIH ou OSHA.

## 4. PREMIERS SECOURS

**4.1. Yeux :**

Maintenir les paupières ouvertes et laver sous un courant d'eau continu pendant quinze minutes. Consulter un ophtalmologiste immédiatement. Un mauvais rinçage des yeux peut entraîner des lésions.

**4.2. Peau :**

Laver à grande eau avec du savon les zones exposées. Si le contact a été important, prendre une douche. Laver tous les vêtements contaminés avant réutilisation. Si des irritations se produisent, s'aggravent et persistent, demander un avis médical.

**4.3. Inhalation :**

Placer la personne à l'air frais. Si une difficulté respiratoire survient demander un avis médical. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer une assistance respiratoire (bouche à bouche) et appeler un médecin.

**4.4. Ingestion :**

Appeler un médecin ou le Centre Antipoison.  
Se laver la bouche sans avaler puis boire un à deux verres d'eau. Administrer une à deux cuillerées de sirop d'ipéca pour provoquer un vomissement;  
Toutefois, ne pas faire vomir ou administrer quoique ce soit à une personne inconsciente. Transporter immédiatement la personne vers un Centre hospitalier et consulter un médecin

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Point d'ignition :** aucune combustion jusqu'à 262°C.

**Point éclair :** pas d'information applicable

**UEL (Upper Explosion Limit) :** pas d'information applicable

**LEL (Lower Explosive Limit) :** 0,25 g/L



**Méthodes d'extinction :** Eteindre le feu avec de l'eau, du CO<sub>2</sub> (dioxyde de carbone), des produits chimiques secs, de la mousse ou du halon.

**Risques d'explosion et d'incendie exceptionnels :** Comme tous les matériaux pulvérulents, peut former des mélanges de poussières qui sont susceptibles d'explosion si mis en contact avec une source d'ignition.

**Produits de combustion dangereux :** peuvent émettre des fumées toxiques lors d'une exposition à une source de chaleur ou au feu.

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser des aspirateurs avec des filtres pour récupérer les poussières. Etre conscient de la potentialité d'explosion lors d'utilisation d'un appareillage électrique. En cas d'absence d'aspirateurs, humecter légèrement le produit dispersé puis balayer et nettoyer l'endroit de dispersion. Porter des vêtements de protection, avec notamment des lunettes de sécurité et gants (voir section 8). Empêcher le produit de s'écouler vers les canalisations d'eau et les terres environnantes. En cas de déversement d'une grande quantité de produit, notamment lors d'un accident de la route, contacter les Autorités compétentes et à Elanco afin d'obtenir une assistance.

Ne pas laisser l'eau déversée sur le foyer s'écouler vers des rivières, des étangs ou des lacs.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

**Conditions de stockage :**

Conserver dans un endroit frais et sec à l'abri de l'humidité et de la chaleur.

Ne pas utiliser le produit après la date de péremption mentionnée sur le conditionnement.

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

(Voir section 2 sur les informations sur les directives d'exposition)

Utiliser des vêtements protecteurs, des gants imperméables et un masque à poussière lors de mélange ou de la manipulation du produit. Les opérateurs doivent se laver soigneusement les mains au savon et à l'eau après avoir manipulé le produit. En cas de contact du produit avec les yeux, se laver immédiatement les yeux à grande eau.

**Protection respiratoire :** utiliser un masque adapté avec un filtre approprié (HEPA : High Efficiency Particular Air) ou un système respiratoire approprié.

**Protection oculaire :** porter des lunettes de protection contre les produits chimiques et/ou un masque facial.

**Ventilation :** Hotte d'aspiration dans le laboratoire ou local correctement ventilé.



**Autres équipements de protection :** dans l'usine de fabrication, porter des gants résistants aux produits chimiques et une combinaison de travail afin de minimiser les risques de contact cutané. Si vous manipulez le produit dans une enceinte ventilée, comme par exemple un laboratoire, le masque facial ou les lunettes et gants de protection spécifiques contre les produits chimiques ne sont pas nécessaires. Toutefois, le port de lunettes de sécurité est obligatoire.

**Autres précautions d'exposition :**

TENIR HORS DE PORTEE DES ENFANTS

DANGEREUX POUR L'HOMME ET LES ANIMAUX DOMESTIQUES. Peut entraîner la mort s'il est avalé ou inhalé. Ne pas respirer les poussières. Irritant, provoque des lésions oculaires et cutanées et des irritations des voies respiratoires. Ne pas mettre sur les yeux, la peau et les vêtements. Porter un masque de protection respiratoire, des lunettes protectrices, un masque de protection facial et des gants en caoutchouc lors des manipulations du produit. Des expositions importantes peuvent entraîner des altérations des muscles squelettiques et cardiaques.

**NON DESTINE A LA CONSOMMATION HUMAINE**

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**Aspect :** poudre blanche à légèrement ocre conditionnée dans un sac transparent hydrosoluble.

**Odeur :** légère odeur mycéliale

**Point d'ébullition :** pas d'information applicable

**Point de fusion du principe actif :** 267-269 °C

**Densité :** non applicable

**PH :** 6 à 9 (solution aqueuse 50%)

**Taux d'évaporation :** Pas d'information applicable

**Solubilité dans l'eau :** légèrement soluble

**Densité de vapeur :** Aucune information applicable n'a été trouvée.

**Pression de vapeur :** Aucune information applicable n'a été trouvée.

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

### 10.1. Stabilité :

Stable dans les conditions normales de température et de pression.

### 10.2. Incompatibilités :

Peut réagir avec les agents fortement oxydants (i.e., peroxydes, permanganates, acide nitrique, etc.)

### 10.3. Décomposition aléatoire :

Peut émettre des fumées toxiques quand on chauffe le produit pour le décomposer.



#### 10.4. Polymérisation dangereuse :

Aucune

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### **Exposition aiguë**

Les données concernent seulement le sel de sodium de monensine.

**Oral :** sel de sodium de monensine - rat, dose médiane létale 34mg/kg, incoordination, activité réduite, faiblesse musculaire, diarrhée, diminution de gain de poids.

**Peau :** mélange à 24 % de sel de sodium de monensine - Lapin, 500 mg/kg, aucune mortalité ni signes de toxicité.

**Inhalation :** mélange à 24 % sel de sodium de monensine - rat, 370mg/m<sup>3</sup> pendant 1 heure, aucune mortalité.

**Contact cutané :** mélange à 24 % sel de sodium de monensine - Lapins, légèrement irritant

**Contact oculaire :** mélange à 24 % sel de sodium de monensine - Lapins - corrosif, mais un rinçage immédiat évite les lésions irréversibles.

#### **Exposition chronique**

**Effets sur les organes cibles :** effets cardiaques (modifications dégénératives et réparatrices des tissus, altérations de l'électrocardiogramme, altérations congestives cardiaques), effets musculaires (modifications des muscles squelettiques, élévations des enzymes sanguins d'origine musculaires)

**Autres effets :** Diminution des gains de poids, augmentation du poids des reins, du cœur, des thyroïdes, des surrénales, de la prostate, des testicules, du foie et de la rate.

**Reproduction :** Aucun effet n'a été observé dans les expérimentations animales.

**Effet sensibilisant :** sel de sodium de monensine - cochon d'Inde, agent sensibilisateur en cas de contact.

**Mutagenèse :** Pas mutagène dans les tests sur cellules bactériennes.

### 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

**Sel de sodium de monensine :**



**Résumé environnemental :** sel de sodium de monensine - Hautement toxique pour les algues, Modérément toxique pour les plantes, les vers, les oiseaux et les organismes aquatiques ; aucune volatilité attendue. Pas de bioconcentration dans les organismes aquatiques attendue. Fortement adsorbé par la terre. Pas de persistance dans l'environnement due à une dégradation et photolyse éventuelle.

Laurylsulfate de sodium - Modérément toxique pour les poissons et les invertébrés et légèrement toxique pour les algues. Matériau restant dans le sol et ne se relargant pas dans les eaux souterraines. Aucune propriété de volatilisation à partir du sol ou des eaux de surface. Potentiel modéré de concentration dans les organismes aquatiques.

**LAEG (Lilly Aquatic Exposure Guidelines) :** sel de sodium de monensine  
LAEG pour l'eau potable : 75 µg/L  
LAEG pour une exposition chronique des organismes aquatiques : 55 µg/L  
LAEG pour une exposition aiguë des organismes aquatiques : 562 µg/L

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

**Elimination des déchets :** éliminer le produit absorbé et jeter les déchets résiduels conformément à la réglementation en vigueur.

**Elimination des emballages :** Les sacs doivent être brûlés ou enfouis conformément aux règles d'innocuité et d'environnement.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**Organismes de contrôle de la réglementation :**

**DOT :**

Nom propre de transport : matière solide, organique (sel de sodium de monensine)  
UN/NA : UN2811  
Classe de danger : 6.1  
Code de certification des emballages : II

**ICAO/IATA :**

Nom propre de transport : matière solide, organique (sel de sodium de monensine)  
UN/NA : UN2811  
Classe de danger : 6.1  
Code de certification des emballages : II

**IMO :**

Nom propre de transport : matière solide, organique (sel de sodium de monensine)  
UN/NA : UN2811  
Classe de danger : 6.1  
Code de certification des emballages : II

**Etiquetage :** carrés sur pointe : 6.1



## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Vous trouverez ci-après des informations réglementaires sélectionnées pour un usage éventuel par Elanco. Cette section ne constitue ni une analyse complète, ni un document de référence de toutes les informations réglementaires applicables. En conséquence, vous devez prendre en compte les législations et réglementations en vigueur dans votre pays.

### Classification européenne

Contient du monensin sodium (C = 20 à 24%)

**T (Toxique)**

**Xi (irritant)**

**N (Dangereux pour l'environnement)**

#### Phrases de risques :

R25 - Toxique en cas d'ingestion

R 37 - Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

R41 - Risque de lésions oculaires graves

R50 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

#### Phrases de sécurité :

S 20 - Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation

S 26 - Après contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S28 - Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment.

S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage

S45 - En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche conforme à la norme ISO 11014-1 complète la notice d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date du 21/06/2007. Ils sont donnés de bonne foi. Elle n'a pas été rédigée pour garantir quoique ce soit (y compris garantie commerciale ou adaptée dans un but spécifique). Dans l'éventualité d'un effet non désiré associé au produit, elle ne se substitue pas à la consultation de personnes qualifiées. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.

Pour des informations complémentaires, contacter :

LILLY FRANCE ELANCO Santé Animale 13, rue Pagès	UNGDA 174, boulevard Camélinat 92247 MALAKOFF cedex
---	---



**UNION NATIONALE**  
**DES GROUPEMENTS DE DISTILLATEURS D'ALCOOL**  
**Laboratoire: 174, Bd Camélinat - 92247 Malakoff Cedex**  
**☎ 01.49.65.08.08 - fax: 01.49.65.09.52**  
**e-mail: labo @ ungda.com**

92158 SURESNES Cedex Tél. : 01.55.49.34.34 Fax : 01.55.49.35.12 Télex : LILLYFRA 270227	Tél : 01.49.65.08.08 Fax : 01.49.65.09.52 Mail : labo@ungda.com
--	---



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE KAMORAN POWDRE MOUILLABLE WP 100

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE :

- 1.1. **Nom du produit :**  
Kamorán Poudre Mouillable WP 100  
Sel de sodium de monensine
- 1.2. **Code produit :**  
Lilly Item code : AH7002
- 1.3. **Responsables de la mise sur le marché :**

LILLY FRANCE ELANCO Santé Animale 13, rue Pagès 92158 SURESNES Cedex Tél. : 01.55.49.34.34 Fax : 01.55.49.35.12 Télex : LILLYFRA 270227	UNGDA 174, boulevard Camélinat 92247 MALAKOFF cedex Tél : 01.49.65.08.08 Fax : 01.49.65.09.52 Mail : labo@ungda.com
---	--

- 1.4. **Numéro d'appel d'urgence :**  
Centre Fernand Vidal : Tél. : 01.40.05.48.48

### 2. COMPOSITION - INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

- 2.1. **Composition:**
- |                            |           |
|----------------------------|-----------|
| Sel de sodium de monensine | 77 - 87 % |
| Gel de silice              | 3 %       |
| Laurylsulfate de sodium    | 10 - 20 % |
- 2.2. **Numéro d'enregistrement CAS :**
- |                           |             |
|---------------------------|-------------|
| Sel de sodium de monensin | 22373-78-0  |
| Gel de silice             | 112926-00-8 |
| Laurylsulfate de sodium   | 151-21-3    |
- 2.3. **Formule moléculaire du principe actif :**  
 $C_{36} H_{61} O_{11} \cdot Na$
- 2.4. **Dénomination chimique exacte du principe actif :**  
Monensin, sel monosodique ; 1, 6-Dioxaspiro [4.5] decane-7- butyric acide, 2-[ 5-ethyltetrahydro-3-methyl-5-[tetrahydro-6-hydroxy-6-(hydroxymethyl)-3,5-dimethyl-2H-pyran-2-yl]-2-furyl]-2-furyl]-9-hydroxy-beta-methoxy-alpha, gamma, 2, 8-tetramethyl].
- 2.5. **Famille chimique du principe actif :** polyether ionophore.





**Les Directives relatives à l'exposition :**

Sel de sodium de Monensine - LEG (Lilly Exposure Guidelines): 15 µg/m<sup>3</sup> TWA (Time Weighted Average - Ratio poids/temps) pendant 12 heures.

Gel de silice - PEL (Permissible Exposure Limit (OSHA) silice amorphe 80/(%SiO<sub>2</sub>) mg/m<sup>3</sup> TWA et 20 millions de particules par pied cube d'air, soit environ 700 000 particules par litre d'air.

### 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aspect : poudre blanche à légèrement ocre conditionnée dans un sac transparent hydrosoluble.

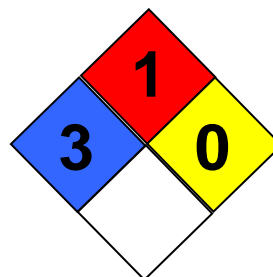
Etat physique : solide

Odeur : légère odeur mycéliale

#### **Description des mesures d'urgence :**

Date d'entrée en vigueur de la description des mesures d'urgence : 22/09/1998

Code d'étiquetage des Laboratoires Lilly :  
Santé 3 ; Feu 1 réactivité : 0



**Principal risque corporel et pour la santé** : Extrêmement Toxique, corrosif (yeux) Irritant (peau, tractus respiratoire), allergène possible. Effets musculaires et cardiaques.

**Noter** : Kamoran intermédiaire A est extrêmement toxique, il peut provoquer des lésions oculaires graves. Il peut être irritant pour les voies respiratoires et la peau et peut causer des réactions allergiques. Les effets de l'exposition peuvent comprendre des modifications des battements du cœur, du rythme cardiaque et des altérations des tissus musculaires.

**Voies d'entrée** : par inhalation et par contact cutané

**Effets de la surexposition** : Il a été rapporté des irritations du tractus respiratoire et de la peau et des exanthèmes cutanés. Les données provenant d'expérimentations animales montrent que le produit est susceptible d'entraîner des brûlures et des lésions oculaires graves. Toutefois, le lavage immédiat et abondant peut atténuer la gravité des lésions.

**Conditions médicales aggravées par l'exposition** : Le personnel sujet aux allergies, aux dermatites de contact, aux éruptions chroniques doivent particulièrement respecter les précautions d'utilisation pour empêcher le contact cutané et l'exposition aux poussières. Chez l'animal de laboratoire, l'injection du sel de sodium de monensine provoque des altérations cardio-vasculaires telles qu'une augmentation du rythme cardiaque et de la pression sanguine. Toutefois, les cas d'exposition humaine n'ont pas montré d'aggravation des conditions médicales lors d'exposition au monensin de sodium.



**Carcinogénèse :**

- Le monensin sodium ne figure pas sur les listes publiées par IARC, NTP, ACGIH ou OSHA. Les expérimentations animales conduites dans notre Centre de Recherche n'ont montré aucun effet carcinogène.
- Gel de silice - Groupe 3 IARC (pas classé comme carcinogène humain). Le gel de silice ne figure pas sur les listes publiées par NTP, ACGIH ou OSHA. Les études de 6 mois dans l'aliment conduites par W.R. Grace Company n'ont montré aucun effet carcinogène chez le rat.
- Laurylsulfate de sodium : Il n'a pas été trouvé d'études de carcénogénicité. Le laurylsulfate de sodium ne figure pas sur les listes publiées par IARC, NTP, ACGIH ou OSHA.

## 4. PREMIERS SECOURS

**4.1. Yeux :**

Maintenir les paupières ouvertes et laver sous un courant d'eau continu pendant quinze minutes. Consulter un ophtalmologiste immédiatement. Un mauvais rinçage des yeux peut entraîner des lésions.

**4.2. Peau :**

Laver à grande eau avec du savon les zones exposées. Si le contact a été important, prendre une douche. Laver tous les vêtements contaminés avant réutilisation. Si des irritations se produisent, s'aggravent et persistent, demander un avis médical.

**4.3. Inhalation :**

Placer la personne à l'air frais. Si une difficulté respiratoire survient demander un avis médical. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer une assistance respiratoire (bouche à bouche) et appeler un médecin.

**4.4. Ingestion :**

Appeler un médecin ou le Centre Antipoison.

Se laver la bouche sans avaler puis boire un à deux verres d'eau. Administrer une à deux cuillerées de sirop d'ipéca pour provoquer un vomissement;

Toutefois, ne pas faire vomir ou administrer quoique ce soit à une personne inconsciente. Transporter immédiatement la personne vers un Centre hospitalier et consulter un médecin

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Point d'ignition :** aucune combustion jusqu'à 262°C.

**Point éclair :** pas d'information applicable

**UEL (Upper Explosion Limit) :** pas d'information applicable

**LEL (Lower Explosive Limit) :** 0,25 g/L



**Méthodes d'extinction :** Eteindre le feu avec de l'eau, du CO<sub>2</sub> (dioxyde de carbone), des produits chimiques secs, de la mousse ou du halon.

**Risques d'explosion et d'incendie exceptionnels :** Comme tous les matériaux pulvérulents, peut former des mélanges de poussières qui sont susceptibles d'explosion si mis en contact avec une source d'ignition.

**Produits de combustion dangereux :** peuvent émettre des fumées toxiques lors d'une exposition à une source de chaleur ou au feu.

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser des aspirateurs avec des filtres pour récupérer les poussières. Etre conscient de la potentialité d'explosion lors d'utilisation d'un appareillage électrique. En cas d'absence d'aspirateurs, humecter légèrement le produit dispersé puis balayer et nettoyer l'endroit de dispersion. Porter des vêtements de protection, avec notamment des lunettes de sécurité et gants (voir section 8). Empêcher le produit de s'écouler vers les canalisations d'eau et les terres environnantes. En cas de déversement d'une grande quantité de produit, notamment lors d'un accident de la route, contacter les Autorités compétentes et à Elanco afin d'obtenir une assistance.

Ne pas laisser l'eau déversée sur le foyer s'écouler vers des rivières, des étangs ou des lacs.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

**Conditions de stockage :**

Conserver dans un endroit frais et sec à l'abri de l'humidité et de la chaleur.

Ne pas utiliser le produit après la date de péremption mentionnée sur le conditionnement.

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

(Voir section 2 sur les informations sur les directives d'exposition)

Utiliser des vêtements protecteurs, des gants imperméables et un masque à poussière lors de mélange ou de la manipulation du produit. Les opérateurs doivent se laver soigneusement les mains au savon et à l'eau après avoir manipulé le produit. En cas de contact du produit avec les yeux, se laver immédiatement les yeux à grande eau.

**Protection respiratoire :** utiliser un masque adapté avec un filtre approprié (HEPA : High Efficiency Particular Air) ou un système respiratoire approprié.

**Protection oculaire :** porter des lunettes de protection contre les produits chimiques et/ou un masque facial.

**Ventilation :** Hotte d'aspiration dans le laboratoire ou local correctement ventilé.



**Autres équipements de protection :** dans l'usine de fabrication, porter des gants résistants aux produits chimiques et une combinaison de travail afin de minimiser les risques de contact cutané. Si vous manipulez le produit dans une enceinte ventilée, comme par exemple un laboratoire, le masque facial ou les lunettes et gants de protection spécifiques contre les produits chimiques ne sont pas nécessaires. Toutefois, le port de lunettes de sécurité est obligatoire.

**Autres précautions d'exposition :**

TENIR HORS DE PORTEE DES ENFANTS

DANGEREUX POUR L'HOMME ET LES ANIMAUX DOMESTIQUES. Peut entraîner la mort s'il est avalé ou inhalé. Ne pas respirer les poussières. Irritant, provoque des lésions oculaires et cutanées et des irritations des voies respiratoires. Ne pas mettre sur les yeux, la peau et les vêtements. Porter un masque de protection respiratoire, des lunettes protectrices, un masque de protection facial et des gants en caoutchouc lors des manipulations du produit. Des expositions importantes peuvent entraîner des altérations des muscles squelettiques et cardiaques.

**NON DESTINE A LA CONSOMMATION HUMAINE**

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**Aspect :** poudre blanche à légèrement ocre conditionnée dans un sac transparent hydrosoluble.

**Odeur :** légère odeur mycéliale

**Point d'ébullition :** pas d'information applicable

**Point de fusion du principe actif :** 267-269 °C

**Densité :** non applicable

**PH :** 6 à 9 (solution aqueuse 50%)

**Taux d'évaporation :** Pas d'information applicable

**Solubilité dans l'eau :** légèrement soluble

**Densité de vapeur :** Aucune information applicable n'a été trouvée.

**Pression de vapeur :** Aucune information applicable n'a été trouvée.

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

### 10.1. Stabilité :

Stable dans les conditions normales de température et de pression.

### 10.2. Incompatibilités :

Peut réagir avec les agents fortement oxydants (i.e., peroxydes, permanganates, acide nitrique, etc.)

### 10.3. Décomposition aléatoire :

Peut émettre des fumées toxiques quand on chauffe le produit pour le décomposer.



#### 10.4. Polymérisation dangereuse :

Aucune

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### **Exposition aiguë**

Les données concernent seulement le sel de sodium de monensine.

**Oral :** sel de sodium de monensine - rat, dose médiane létale 34mg/kg, incoordination, activité réduite, faiblesse musculaire, diarrhée, diminution de gain de poids.

**Peau :** mélange à 24 % de sel de sodium de monensine - Lapin, 500 mg/kg, aucune mortalité ni signes de toxicité.

**Inhalation :** mélange à 24 % sel de sodium de monensine - rat, 370mg/m<sup>3</sup> pendant 1 heure, aucune mortalité.

**Contact cutané :** mélange à 24 % sel de sodium de monensine - Lapins, légèrement irritant

**Contact oculaire :** mélange à 24 % sel de sodium de monensine - Lapins - corrosif, mais un rinçage immédiat évite les lésions irréversibles.

#### **Exposition chronique**

**Effets sur les organes cibles :** effets cardiaques (modifications dégénératives et réparatrices des tissus, altérations de l'électrocardiogramme, altérations congestives cardiaques), effets musculaires (modifications des muscles squelettiques, élévations des enzymes sanguins d'origine musculaires)

**Autres effets :** Diminution des gains de poids, augmentation du poids des reins, du cœur, des thyroïdes, des surrénales, de la prostate, des testicules, du foie et de la rate.

**Reproduction :** Aucun effet n'a été observé dans les expérimentations animales.

**Effet sensibilisant :** sel de sodium de monensine - cochon d'Inde, agent sensibilisateur en cas de contact.

**Mutagenèse :** Pas mutagène dans les tests sur cellules bactériennes.

### 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

**Sel de sodium de monensine :**



**Résumé environnemental :** sel de sodium de monensine - Hautement toxique pour les algues, Modérément toxique pour les plantes, les vers, les oiseaux et les organismes aquatiques ; aucune volatilité attendue. Pas de bioconcentration dans les organismes aquatiques attendue. Fortement adsorbé par la terre. Pas de persistance dans l'environnement due à une dégradation et photolyse éventuelle.

Laurylsulfate de sodium - Modérément toxique pour les poissons et les invertébrés et légèrement toxique pour les algues. Matériau restant dans le sol et ne se relargant pas dans les eaux souterraines. Aucune propriété de volatilisation à partir du sol ou des eaux de surface. Potentiel modéré de concentration dans les organismes aquatiques.

**LAEG (Lilly Aquatic Exposure Guidelines) :** sel de sodium de monensine  
LAEG pour l'eau potable : 75 µg/L  
LAEG pour une exposition chronique des organismes aquatiques : 55 µg/L  
LAEG pour une exposition aiguë des organismes aquatiques : 562 µg/L

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

**Elimination des déchets :** éliminer le produit absorbé et jeter les déchets résiduels conformément à la réglementation en vigueur.

**Elimination des emballages :** Les sacs doivent être brûlés ou enfouis conformément aux règles d'innocuité et d'environnement.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**Organismes de contrôle de la réglementation :**

**DOT :**

Nom propre de transport : matière solide, organique (sel de sodium de monensine)  
UN/NA : UN2811  
Classe de danger : 6.1  
Code de certification des emballages : II

**ICAO/IATA :**

Nom propre de transport : matière solide, organique (sel de sodium de monensine)  
UN/NA : UN2811  
Classe de danger : 6.1  
Code de certification des emballages : II

**IMO :**

Nom propre de transport : matière solide, organique (sel de sodium de monensine)  
UN/NA : UN2811  
Classe de danger : 6.1  
Code de certification des emballages : II

**Etiquetage :** carrés sur pointe : 6.1



## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Vous trouverez ci-après des informations réglementaires sélectionnées pour un usage éventuel par Elanco. Cette section ne constitue ni une analyse complète, ni un document de référence de toutes les informations réglementaires applicables. En conséquence, vous devez prendre en compte les législations et réglementations en vigueur dans votre pays.

### Classification européenne

Contient du monensin sodium (C = 20 à 24%)

**T (Toxique)**

**Xi (irritant)**

**N (Dangereux pour l'environnement)**

#### Phrases de risques :

R25 - Toxique en cas d'ingestion

R 37 - Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

R41 - Risque de lésions oculaires graves

R50 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

#### Phrases de sécurité :

S 20 - Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation

S 26 - Après contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S28 - Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment.

S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage

S45 - En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche conforme à la norme ISO 11014-1 complète la notice d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date du 21/06/2007. Ils sont donnés de bonne foi. Elle n'a pas été rédigée pour garantir quoique ce soit (y compris garantie commerciale ou adaptée dans un but spécifique). Dans l'éventualité d'un effet non désiré associé au produit, elle ne se substitue pas à la consultation de personnes qualifiées. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.

Pour des informations complémentaires, contacter :

LILLY FRANCE ELANCO Santé Animale 13, rue Pagès	UNGDA 174, boulevard Camélinat 92247 MALAKOFF cedex
---	---



**UNION NATIONALE**  
**DES GROUPEMENTS DE DISTILLATEURS D'ALCOOL**  
**Laboratoire: 174, Bd Camélinat - 92247 Malakoff Cedex**  
**☎ 01.49.65.08.08 - fax: 01.49.65.09.52**  
**e-mail: labo @ ungda.com**

92158 SURESNES Cedex Tél. : 01.55.49.34.34 Fax : 01.55.49.35.12 Télex : LILLYFRA 270227	Tél : 01.49.65.08.08 Fax : 01.49.65.09.52 Mail : labo@ungda.com
--	---





## FICHE DE DONNEES DE SECURITE KAMORAN POWDRE MOUILLABLE WP 100

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE :

- 1.1. **Nom du produit :**  
Kamorán Poudre Mouillable WP 100  
Sel de sodium de monensine
- 1.2. **Code produit :**  
Lilly Item code : AH7002
- 1.3. **Responsables de la mise sur le marché :**

LILLY FRANCE ELANCO Santé Animale 13, rue Pagès 92158 SURESNES Cedex Tél. : 01.55.49.34.34 Fax : 01.55.49.35.12 Télex : LILLYFRA 270227	UNGDA 174, boulevard Camélinat 92247 MALAKOFF cedex Tél : 01.49.65.08.08 Fax : 01.49.65.09.52 Mail : labo@ungda.com
---	--

- 1.4. **Numéro d'appel d'urgence :**  
Centre Fernand Vidal : Tél. : 01.40.05.48.48

### 2. COMPOSITION - INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

- 2.1. **Composition:**
- |                            |           |
|----------------------------|-----------|
| Sel de sodium de monensine | 77 - 87 % |
| Gel de silice              | 3 %       |
| Laurylsulfate de sodium    | 10 - 20 % |
- 2.2. **Numéro d'enregistrement CAS :**
- |                           |             |
|---------------------------|-------------|
| Sel de sodium de monensin | 22373-78-0  |
| Gel de silice             | 112926-00-8 |
| Laurylsulfate de sodium   | 151-21-3    |
- 2.3. **Formule moléculaire du principe actif :**  
 $C_{36} H_{61} O_{11} \cdot Na$
- 2.4. **Dénomination chimique exacte du principe actif :**  
Monensin, sel monosodique ; 1, 6-Dioxaspiro [4.5] decane-7- butyric acide, 2-[ 5-ethyltetrahydro-3-methyl-5-[tetrahydro-6-hydroxy-6-(hydroxymethyl)-3,5-dimethyl-2H-pyran-2-yl]-2-furyl]-2-furyl]-9-hydroxy-beta-methoxy-alpha, gamma, 2, 8-tetramethyl].
- 2.5. **Famille chimique du principe actif :** polyether ionophore.



**Les Directives relatives à l'exposition :**

Sel de sodium de Monensine - LEG (Lilly Exposure Guidelines): 15 µg/m<sup>3</sup> TWA (Time Weighted Average - Ratio poids/temps) pendant 12 heures.

Gel de silice - PEL (Permissible Exposure Limit (OSHA) silice amorphe 80/(%SiO<sub>2</sub>) mg/m<sup>3</sup> TWA et 20 millions de particules par pied cube d'air, soit environ 700 000 particules par litre d'air.

### 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aspect : poudre blanche à légèrement ocre conditionnée dans un sac transparent hydrosoluble.

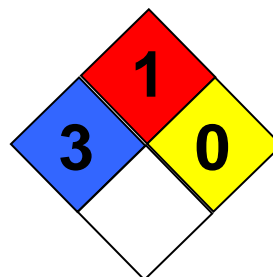
Etat physique : solide

Odeur : légère odeur mycéliale

#### **Description des mesures d'urgence :**

Date d'entrée en vigueur de la description des mesures d'urgence : 22/09/1998

Code d'étiquetage des Laboratoires Lilly :  
Santé 3 ; Feu 1 réactivité : 0



**Principal risque corporel et pour la santé** : Extrêmement Toxique, corrosif (yeux) Irritant (peau, tractus respiratoire), allergène possible. Effets musculaires et cardiaques.

**Noter** : Kamoran intermédiaire A est extrêmement toxique, il peut provoquer des lésions oculaires graves. Il peut être irritant pour les voies respiratoires et la peau et peut causer des réactions allergiques. Les effets de l'exposition peuvent comprendre des modifications des battements du cœur, du rythme cardiaque et des altérations des tissus musculaires.

**Voies d'entrée** : par inhalation et par contact cutané

**Effets de la surexposition** : Il a été rapporté des irritations du tractus respiratoire et de la peau et des exanthèmes cutanés. Les données provenant d'expérimentations animales montrent que le produit est susceptible d'entraîner des brûlures et des lésions oculaires graves. Toutefois, le lavage immédiat et abondant peut atténuer la gravité des lésions.

**Conditions médicales aggravées par l'exposition** : Le personnel sujet aux allergies, aux dermatites de contact, aux éruptions chroniques doivent particulièrement respecter les précautions d'utilisation pour empêcher le contact cutané et l'exposition aux poussières. Chez l'animal de laboratoire, l'injection du sel de sodium de monensine provoque des altérations cardio-vasculaires telles qu'une augmentation du rythme cardiaque et de la pression sanguine. Toutefois, les cas d'exposition humaine n'ont pas montré d'aggravation des conditions médicales lors d'exposition au monensin de sodium.



**Carcinogénèse :**

- Le monensin sodium ne figure pas sur les listes publiées par IARC, NTP, ACGIH ou OSHA. Les expérimentations animales conduites dans notre Centre de Recherche n'ont montré aucun effet carcinogène.
- Gel de silice - Groupe 3 IARC (pas classé comme carcinogène humain). Le gel de silice ne figure pas sur les listes publiées par NTP, ACGIH ou OSHA. Les études de 6 mois dans l'aliment conduites par W.R. Grace Company n'ont montré aucun effet carcinogène chez le rat.
- Laurylsulfate de sodium : Il n'a pas été trouvé d'études de carcénogénicité. Le laurylsulfate de sodium ne figure pas sur les listes publiées par IARC, NTP, ACGIH ou OSHA.

## 4. PREMIERS SECOURS

**4.1. Yeux :**

Maintenir les paupières ouvertes et laver sous un courant d'eau continu pendant quinze minutes. Consulter un ophtalmologiste immédiatement. Un mauvais rinçage des yeux peut entraîner des lésions.

**4.2. Peau :**

Laver à grande eau avec du savon les zones exposées. Si le contact a été important, prendre une douche. Laver tous les vêtements contaminés avant réutilisation. Si des irritations se produisent, s'aggravent et persistent, demander un avis médical.

**4.3. Inhalation :**

Placer la personne à l'air frais. Si une difficulté respiratoire survient demander un avis médical. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer une assistance respiratoire (bouche à bouche) et appeler un médecin.

**4.4. Ingestion :**

Appeler un médecin ou le Centre Antipoison.

Se laver la bouche sans avaler puis boire un à deux verres d'eau. Administrer une à deux cuillerées de sirop d'ipéca pour provoquer un vomissement;

Toutefois, ne pas faire vomir ou administrer quoique ce soit à une personne inconsciente. Transporter immédiatement la personne vers un Centre hospitalier et consulter un médecin

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Point d'ignition :** aucune combustion jusqu'à 262°C.

**Point éclair :** pas d'information applicable

**UEL (Upper Explosion Limit) :** pas d'information applicable

**LEL (Lower Explosive Limit) :** 0,25 g/L



**Méthodes d'extinction :** Eteindre le feu avec de l'eau, du CO<sub>2</sub> (dioxyde de carbone), des produits chimiques secs, de la mousse ou du halon.

**Risques d'explosion et d'incendie exceptionnels :** Comme tous les matériaux pulvérulents, peut former des mélanges de poussières qui sont susceptibles d'explosion si mis en contact avec une source d'ignition.

**Produits de combustion dangereux :** peuvent émettre des fumées toxiques lors d'une exposition à une source de chaleur ou au feu.

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser des aspirateurs avec des filtres pour récupérer les poussières. Etre conscient de la potentialité d'explosion lors d'utilisation d'un appareillage électrique. En cas d'absence d'aspirateurs, humecter légèrement le produit dispersé puis balayer et nettoyer l'endroit de dispersion. Porter des vêtements de protection, avec notamment des lunettes de sécurité et gants (voir section 8). Empêcher le produit de s'écouler vers les canalisations d'eau et les terres environnantes. En cas de déversement d'une grande quantité de produit, notamment lors d'un accident de la route, contacter les Autorités compétentes et à Elanco afin d'obtenir une assistance.

Ne pas laisser l'eau déversée sur le foyer s'écouler vers des rivières, des étangs ou des lacs.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

**Conditions de stockage :**

Conserver dans un endroit frais et sec à l'abri de l'humidité et de la chaleur.

Ne pas utiliser le produit après la date de péremption mentionnée sur le conditionnement.

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

(Voir section 2 sur les informations sur les directives d'exposition)

Utiliser des vêtements protecteurs, des gants imperméables et un masque à poussière lors de mélange ou de la manipulation du produit. Les opérateurs doivent se laver soigneusement les mains au savon et à l'eau après avoir manipulé le produit. En cas de contact du produit avec les yeux, se laver immédiatement les yeux à grande eau.

**Protection respiratoire :** utiliser un masque adapté avec un filtre approprié (HEPA : High Efficiency Particular Air) ou un système respiratoire approprié.

**Protection oculaire :** porter des lunettes de protection contre les produits chimiques et/ou un masque facial.

**Ventilation :** Hotte d'aspiration dans le laboratoire ou local correctement ventilé.



**Autres équipements de protection :** dans l'usine de fabrication, porter des gants résistants aux produits chimiques et une combinaison de travail afin de minimiser les risques de contact cutané. Si vous manipulez le produit dans une enceinte ventilée, comme par exemple un laboratoire, le masque facial ou les lunettes et gants de protection spécifiques contre les produits chimiques ne sont pas nécessaires. Toutefois, le port de lunettes de sécurité est obligatoire.

**Autres précautions d'exposition :**

TENIR HORS DE PORTEE DES ENFANTS

DANGEREUX POUR L'HOMME ET LES ANIMAUX DOMESTIQUES. Peut entraîner la mort s'il est avalé ou inhalé. Ne pas respirer les poussières. Irritant, provoque des lésions oculaires et cutanées et des irritations des voies respiratoires. Ne pas mettre sur les yeux, la peau et les vêtements. Porter un masque de protection respiratoire, des lunettes protectrices, un masque de protection facial et des gants en caoutchouc lors des manipulations du produit. Des expositions importantes peuvent entraîner des altérations des muscles squelettiques et cardiaques.

**NON DESTINE A LA CONSOMMATION HUMAINE**

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**Aspect :** poudre blanche à légèrement ocre conditionnée dans un sac transparent hydrosoluble.

**Odeur :** légère odeur mycéliale

**Point d'ébullition :** pas d'information applicable

**Point de fusion du principe actif :** 267-269 °C

**Densité :** non applicable

**PH :** 6 à 9 (solution aqueuse 50%)

**Taux d'évaporation :** Pas d'information applicable

**Solubilité dans l'eau :** légèrement soluble

**Densité de vapeur :** Aucune information applicable n'a été trouvée.

**Pression de vapeur :** Aucune information applicable n'a été trouvée.

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

### 10.1. Stabilité :

Stable dans les conditions normales de température et de pression.

### 10.2. Incompatibilités :

Peut réagir avec les agents fortement oxydants (i.e., peroxydes, permanganates, acide nitrique, etc.)

### 10.3. Décomposition aléatoire :

Peut émettre des fumées toxiques quand on chauffe le produit pour le décomposer.



#### 10.4. Polymérisation dangereuse :

Aucune

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### **Exposition aiguë**

Les données concernent seulement le sel de sodium de monensine.

**Oral :** sel de sodium de monensine - rat, dose médiane létale 34mg/kg, incoordination, activité réduite, faiblesse musculaire, diarrhée, diminution de gain de poids.

**Peau :** mélange à 24 % de sel de sodium de monensine - Lapin, 500 mg/kg, aucune mortalité ni signes de toxicité.

**Inhalation :** mélange à 24 % sel de sodium de monensine - rat, 370mg/m<sup>3</sup> pendant 1 heure, aucune mortalité.

**Contact cutané :** mélange à 24 % sel de sodium de monensine - Lapins, légèrement irritant

**Contact oculaire :** mélange à 24 % sel de sodium de monensine - Lapins - corrosif, mais un rinçage immédiat évite les lésions irréversibles.

#### **Exposition chronique**

**Effets sur les organes cibles :** effets cardiaques (modifications dégénératives et réparatrices des tissus, altérations de l'électrocardiogramme, altérations congestives cardiaques), effets musculaires (modifications des muscles squelettiques, élévations des enzymes sanguins d'origine musculaires)

**Autres effets :** Diminution des gains de poids, augmentation du poids des reins, du cœur, des thyroïdes, des surrénales, de la prostate, des testicules, du foie et de la rate.

**Reproduction :** Aucun effet n'a été observé dans les expérimentations animales.

**Effet sensibilisant :** sel de sodium de monensine - cochon d'Inde, agent sensibilisateur en cas de contact.

**Mutagenèse :** Pas mutagène dans les tests sur cellules bactériennes.

### 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

**Sel de sodium de monensine :**



**Résumé environnemental :** sel de sodium de monensine - Hautement toxique pour les algues, Modérément toxique pour les plantes, les vers, les oiseaux et les organismes aquatiques ; aucune volatilité attendue. Pas de bioconcentration dans les organismes aquatiques attendue. Fortement adsorbé par la terre. Pas de persistance dans l'environnement due à une dégradation et photolyse éventuelle.

Laurylsulfate de sodium - Modérément toxique pour les poissons et les invertébrés et légèrement toxique pour les algues. Matériau restant dans le sol et ne se relargant pas dans les eaux souterraines. Aucune propriété de volatilisation à partir du sol ou des eaux de surface. Potentiel modéré de concentration dans les organismes aquatiques.

**LAEG (Lilly Aquatic Exposure Guidelines) :** sel de sodium de monensine  
LAEG pour l'eau potable : 75 µg/L  
LAEG pour une exposition chronique des organismes aquatiques : 55 µg/L  
LAEG pour une exposition aiguë des organismes aquatiques : 562 µg/L

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

**Elimination des déchets :** éliminer le produit absorbé et jeter les déchets résiduels conformément à la réglementation en vigueur.

**Elimination des emballages :** Les sacs doivent être brûlés ou enfouis conformément aux règles d'innocuité et d'environnement.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**Organismes de contrôle de la réglementation :**

**DOT :**

Nom propre de transport : matière solide, organique (sel de sodium de monensine)  
UN/NA : UN2811  
Classe de danger : 6.1  
Code de certification des emballages : II

**ICAO/IATA :**

Nom propre de transport : matière solide, organique (sel de sodium de monensine)  
UN/NA : UN2811  
Classe de danger : 6.1  
Code de certification des emballages : II

**IMO :**

Nom propre de transport : matière solide, organique (sel de sodium de monensine)  
UN/NA : UN2811  
Classe de danger : 6.1  
Code de certification des emballages : II

**Etiquetage :** carrés sur pointe : 6.1



## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Vous trouverez ci-après des informations réglementaires sélectionnées pour un usage éventuel par Elanco. Cette section ne constitue ni une analyse complète, ni un document de référence de toutes les informations réglementaires applicables. En conséquence, vous devez prendre en compte les législations et réglementations en vigueur dans votre pays.

### Classification européenne

Contient du monensin sodium (C = 20 à 24%)

**T (Toxique)**

**Xi (irritant)**

**N (Dangereux pour l'environnement)**

#### Phrases de risques :

R25 - Toxique en cas d'ingestion

R 37 - Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

R41 - Risque de lésions oculaires graves

R50 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

#### Phrases de sécurité :

S 20 - Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation

S 26 - Après contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S28 - Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment.

S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage

S45 - En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche conforme à la norme ISO 11014-1 complète la notice d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date du 21/06/2007. Ils sont donnés de bonne foi. Elle n'a pas été rédigée pour garantir quoique ce soit (y compris garantie commerciale ou adaptée dans un but spécifique). Dans l'éventualité d'un effet non désiré associé au produit, elle ne se substitue pas à la consultation de personnes qualifiées. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.

Pour des informations complémentaires, contacter :

LILLY FRANCE ELANCO Santé Animale 13, rue Pagès	UNGDA 174, boulevard Camélinat 92247 MALAKOFF cedex
---	---





**UNION NATIONALE**  
**DES GROUPEMENTS DE DISTILLATEURS D'ALCOOL**  
**Laboratoire: 174, Bd Camélinat - 92247 Malakoff Cedex**  
**☎ 01.49.65.08.08 - fax: 01.49.65.09.52**  
**e-mail: labo @ ungda.com**

92158 SURESNES Cedex Tél. : 01.55.49.34.34 Fax : 01.55.49.35.12 Télex : LILLYFRA 270227	Tél : 01.49.65.08.08 Fax : 01.49.65.09.52 Mail : labo@ungda.com
--	---



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE KAMORAN POWDRE MOUILLABLE WP 100

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE :

- 1.1. **Nom du produit :**  
Kamorán Poudre Mouillable WP 100  
Sel de sodium de monensine
- 1.2. **Code produit :**  
Lilly Item code : AH7002
- 1.3. **Responsables de la mise sur le marché :**

LILLY FRANCE ELANCO Santé Animale 13, rue Pagès 92158 SURESNES Cedex Tél. : 01.55.49.34.34 Fax : 01.55.49.35.12 Télex : LILLYFRA 270227	UNGDA 174, boulevard Camélinat 92247 MALAKOFF cedex Tél : 01.49.65.08.08 Fax : 01.49.65.09.52 Mail : labo@ungda.com
---	--

- 1.4. **Numéro d'appel d'urgence :**  
Centre Fernand Vidal : Tél. : 01.40.05.48.48

### 2. COMPOSITION - INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

- 2.1. **Composition:**
- |                            |           |
|----------------------------|-----------|
| Sel de sodium de monensine | 77 - 87 % |
| Gel de silice              | 3 %       |
| Laurylsulfate de sodium    | 10 - 20 % |
- 2.2. **Numéro d'enregistrement CAS :**
- |                           |             |
|---------------------------|-------------|
| Sel de sodium de monensin | 22373-78-0  |
| Gel de silice             | 112926-00-8 |
| Laurylsulfate de sodium   | 151-21-3    |
- 2.3. **Formule moléculaire du principe actif :**  
 $C_{36} H_{61} O_{11} \cdot Na$
- 2.4. **Dénomination chimique exacte du principe actif :**  
Monensin, sel monosodique ; 1, 6-Dioxaspiro [4.5] decane-7- butyric acide, 2-[ 5-ethyltetrahydro-3-methyl-5-[tetrahydro-6-hydroxy-6-(hydroxymethyl)-3,5-dimethyl-2H-pyran-2-yl]-2-furyl]-2-furyl]-9-hydroxy-beta-methoxy-alpha, gamma, 2, 8-tetramethyl].
- 2.5. **Famille chimique du principe actif :** polyether ionophore.



**Les Directives relatives à l'exposition :**

Sel de sodium de Monensine - LEG (Lilly Exposure Guidelines): 15 µg/m<sup>3</sup> TWA (Time Weighted Average - Ratio poids/temps) pendant 12 heures.

Gel de silice - PEL (Permissible Exposure Limit (OSHA) silice amorphe 80/(%SiO<sub>2</sub>) mg/m<sup>3</sup> TWA et 20 millions de particules par pied cube d'air, soit environ 700 000 particules par litre d'air.

### 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aspect : poudre blanche à légèrement ocre conditionnée dans un sac transparent hydrosoluble.

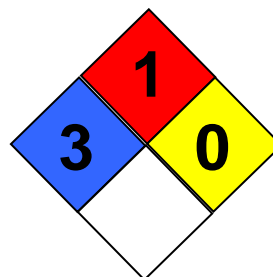
Etat physique : solide

Odeur : légère odeur mycéliale

#### **Description des mesures d'urgence :**

Date d'entrée en vigueur de la description des mesures d'urgence : 22/09/1998

Code d'étiquetage des Laboratoires Lilly :  
Santé 3 ; Feu 1 réactivité : 0



**Principal risque corporel et pour la santé** : Extrêmement Toxique, corrosif (yeux) Irritant (peau, tractus respiratoire), allergène possible. Effets musculaires et cardiaques.

**Noter** : Kamoran intermédiaire A est extrêmement toxique, il peut provoquer des lésions oculaires graves. Il peut être irritant pour les voies respiratoires et la peau et peut causer des réactions allergiques. Les effets de l'exposition peuvent comprendre des modifications des battements du cœur, du rythme cardiaque et des altérations des tissus musculaires.

**Voies d'entrée** : par inhalation et par contact cutané

**Effets de la surexposition** : Il a été rapporté des irritations du tractus respiratoire et de la peau et des exanthèmes cutanés. Les données provenant d'expérimentations animales montrent que le produit est susceptible d'entraîner des brûlures et des lésions oculaires graves. Toutefois, le lavage immédiat et abondant peut atténuer la gravité des lésions.

**Conditions médicales aggravées par l'exposition** : Le personnel sujet aux allergies, aux dermatites de contact, aux éruptions chroniques doivent particulièrement respecter les précautions d'utilisation pour empêcher le contact cutané et l'exposition aux poussières. Chez l'animal de laboratoire, l'injection du sel de sodium de monensine provoque des altérations cardio-vasculaires telles qu'une augmentation du rythme cardiaque et de la pression sanguine. Toutefois, les cas d'exposition humaine n'ont pas montré d'aggravation des conditions médicales lors d'exposition au monensin de sodium.



#### **Carcinogénèse :**

- Le monensin sodium ne figure pas sur les listes publiées par IARC, NTP, ACGIH ou OSHA. Les expérimentations animales conduites dans notre Centre de Recherche n'ont montré aucun effet carcinogène.
- Gel de silice - Groupe 3 IARC (pas classé comme carcinogène humain). Le gel de silice ne figure pas sur les listes publiées par NTP, ACGIH ou OSHA. Les études de 6 mois dans l'aliment conduites par W.R. Grace Company n'ont montré aucun effet carcinogène chez le rat.
- Laurylsulfate de sodium : Il n'a pas été trouvé d'études de carcénogénicité. Le laurylsulfate de sodium ne figure pas sur les listes publiées par IARC, NTP, ACGIH ou OSHA.

## 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1. Yeux :

Maintenir les paupières ouvertes et laver sous un courant d'eau continu pendant quinze minutes. Consulter un ophtalmologiste immédiatement. Un mauvais rinçage des yeux peut entraîner des lésions.

### 4.2. Peau :

Laver à grande eau avec du savon les zones exposées. Si le contact a été important, prendre une douche. Laver tous les vêtements contaminés avant réutilisation. Si des irritations se produisent, s'aggravent et persistent, demander un avis médical.

### 4.3. Inhalation :

Placer la personne à l'air frais. Si une difficulté respiratoire survient demander un avis médical. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer une assistance respiratoire (bouche à bouche) et appeler un médecin.

### 4.4. Ingestion :

Appeler un médecin ou le Centre Antipoison.

Se laver la bouche sans avaler puis boire un à deux verres d'eau. Administrer une à deux cuillerées de sirop d'ipéca pour provoquer un vomissement;

Toutefois, ne pas faire vomir ou administrer quoique ce soit à une personne inconsciente. Transporter immédiatement la personne vers un Centre hospitalier et consulter un médecin

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Point d'ignition :** aucune combustion jusqu'à 262°C.

**Point éclair :** pas d'information applicable

**UEL (Upper Explosion Limit) :** pas d'information applicable

**LEL (Lower Explosive Limit) :** 0,25 g/L



**Méthodes d'extinction :** Eteindre le feu avec de l'eau, du CO<sub>2</sub> (dioxyde de carbone), des produits chimiques secs, de la mousse ou du halon.

**Risques d'explosion et d'incendie exceptionnels :** Comme tous les matériaux pulvérulents, peut former des mélanges de poussières qui sont susceptibles d'explosion si mis en contact avec une source d'ignition.

**Produits de combustion dangereux :** peuvent émettre des fumées toxiques lors d'une exposition à une source de chaleur ou au feu.

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser des aspirateurs avec des filtres pour récupérer les poussières. Etre conscient de la potentialité d'explosion lors d'utilisation d'un appareillage électrique. En cas d'absence d'aspirateurs, humecter légèrement le produit dispersé puis balayer et nettoyer l'endroit de dispersion. Porter des vêtements de protection, avec notamment des lunettes de sécurité et gants (voir section 8). Empêcher le produit de s'écouler vers les canalisations d'eau et les terres environnantes. En cas de déversement d'une grande quantité de produit, notamment lors d'un accident de la route, contacter les Autorités compétentes et à Elanco afin d'obtenir une assistance.

Ne pas laisser l'eau déversée sur le foyer s'écouler vers des rivières, des étangs ou des lacs.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### **Conditions de stockage :**

Conserver dans un endroit frais et sec à l'abri de l'humidité et de la chaleur.

Ne pas utiliser le produit après la date de péremption mentionnée sur le conditionnement.

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

(Voir section 2 sur les informations sur les directives d'exposition)

Utiliser des vêtements protecteurs, des gants imperméables et un masque à poussière lors de mélange ou de la manipulation du produit. Les opérateurs doivent se laver soigneusement les mains au savon et à l'eau après avoir manipulé le produit. En cas de contact du produit avec les yeux, se laver immédiatement les yeux à grande eau.

**Protection respiratoire :** utiliser un masque adapté avec un filtre approprié (HEPA : High Efficiency Particular Air) ou un système respiratoire approprié.

**Protection oculaire :** porter des lunettes de protection contre les produits chimiques et/ou un masque facial.

**Ventilation :** Hotte d'aspiration dans le laboratoire ou local correctement ventilé.



**Autres équipements de protection :** dans l'usine de fabrication, porter des gants résistants aux produits chimiques et une combinaison de travail afin de minimiser les risques de contact cutané. Si vous manipulez le produit dans une enceinte ventilée, comme par exemple un laboratoire, le masque facial ou les lunettes et gants de protection spécifiques contre les produits chimiques ne sont pas nécessaires. Toutefois, le port de lunettes de sécurité est obligatoire.

**Autres précautions d'exposition :**

TENIR HORS DE PORTEE DES ENFANTS

DANGEREUX POUR L'HOMME ET LES ANIMAUX DOMESTIQUES. Peut entraîner la mort s'il est avalé ou inhalé. Ne pas respirer les poussières. Irritant, provoque des lésions oculaires et cutanées et des irritations des voies respiratoires. Ne pas mettre sur les yeux, la peau et les vêtements. Porter un masque de protection respiratoire, des lunettes protectrices, un masque de protection facial et des gants en caoutchouc lors des manipulations du produit. Des expositions importantes peuvent entraîner des altérations des muscles squelettiques et cardiaques.

**NON DESTINE A LA CONSOMMATION HUMAINE**

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**Aspect :** poudre blanche à légèrement ocre conditionnée dans un sac transparent hydrosoluble.

**Odeur :** légère odeur mycéliale

**Point d'ébullition :** pas d'information applicable

**Point de fusion du principe actif :** 267-269 °C

**Densité :** non applicable

**PH :** 6 à 9 (solution aqueuse 50%)

**Taux d'évaporation :** Pas d'information applicable

**Solubilité dans l'eau :** légèrement soluble

**Densité de vapeur :** Aucune information applicable n'a été trouvée.

**Pression de vapeur :** Aucune information applicable n'a été trouvée.

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

### **10.1. Stabilité :**

Stable dans les conditions normales de température et de pression.

### **10.2. Incompatibilités :**

Peut réagir avec les agents fortement oxydants (i.e., peroxydes, permanganates, acide nitrique, etc.)

### **10.3. Décomposition aléatoire :**

Peut émettre des fumées toxiques quand on chauffe le produit pour le décomposer.



#### 10.4. Polymérisation dangereuse :

Aucune

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### **Exposition aiguë**

Les données concernent seulement le sel de sodium de monensine.

**Oral :** sel de sodium de monensine - rat, dose médiane létale 34mg/kg, incoordination, activité réduite, faiblesse musculaire, diarrhée, diminution de gain de poids.

**Peau :** mélange à 24 % de sel de sodium de monensine - Lapin, 500 mg/kg, aucune mortalité ni signes de toxicité.

**Inhalation :** mélange à 24 % sel de sodium de monensine - rat, 370mg/m<sup>3</sup> pendant 1 heure, aucune mortalité.

**Contact cutané :** mélange à 24 % sel de sodium de monensine - Lapins, légèrement irritant

**Contact oculaire :** mélange à 24 % sel de sodium de monensine - Lapins - corrosif, mais un rinçage immédiat évite les lésions irréversibles.

#### **Exposition chronique**

**Effets sur les organes cibles :** effets cardiaques (modifications dégénératives et réparatrices des tissus, altérations de l'électrocardiogramme, altérations congestives cardiaques), effets musculaires (modifications des muscles squelettiques, élévations des enzymes sanguins d'origine musculaires)

**Autres effets :** Diminution des gains de poids, augmentation du poids des reins, du cœur, des thyroïdes, des surrénales, de la prostate, des testicules, du foie et de la rate.

**Reproduction :** Aucun effet n'a été observé dans les expérimentations animales.

**Effet sensibilisant :** sel de sodium de monensine - cochon d'Inde, agent sensibilisateur en cas de contact.

**Mutagenèse :** Pas mutagène dans les tests sur cellules bactériennes.

### 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

**Sel de sodium de monensine :**



**Résumé environnemental :** sel de sodium de monensine - Hautement toxique pour les algues, Modérément toxique pour les plantes, les vers, les oiseaux et les organismes aquatiques ; aucune volatilité attendue. Pas de bioconcentration dans les organismes aquatiques attendue. Fortement adsorbé par la terre. Pas de persistance dans l'environnement due à une dégradation et photolyse éventuelle.

Laurylsulfate de sodium - Modérément toxique pour les poissons et les invertébrés et légèrement toxique pour les algues. Matériau restant dans le sol et ne se relargant pas dans les eaux souterraines. Aucune propriété de volatilisation à partir du sol ou des eaux de surface. Potentiel modéré de concentration dans les organismes aquatiques.

**LAEG (Lilly Aquatic Exposure Guidelines) :** sel de sodium de monensine

LAEG pour l'eau potable : 75 µg/L

LAEG pour une exposition chronique des organismes aquatiques : 55 µg/L

LAEG pour une exposition aiguë des organismes aquatiques : 562 µg/L

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

**Elimination des déchets :** éliminer le produit absorbé et jeter les déchets résiduels conformément à la réglementation en vigueur.

**Elimination des emballages :** Les sacs doivent être brûlés ou enfouis conformément aux règles d'innocuité et d'environnement.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**Organismes de contrôle de la réglementation :**

**DOT :**

Nom propre de transport : matière solide, organique (sel de sodium de monensine)

UN/NA : UN2811

Classe de danger : 6.1

Code de certification des emballages : II

**ICAO/IATA :**

Nom propre de transport : matière solide, organique (sel de sodium de monensine)

UN/NA : UN2811

Classe de danger : 6.1

Code de certification des emballages : II

**IMO :**

Nom propre de transport : matière solide, organique (sel de sodium de monensine)

UN/NA : UN2811

Classe de danger : 6.1

Code de certification des emballages : II

**Etiquetage :** carrés sur pointe : 6.1





## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Vous trouverez ci-après des informations réglementaires sélectionnées pour un usage éventuel par Elanco. Cette section ne constitue ni une analyse complète, ni un document de référence de toutes les informations réglementaires applicables. En conséquence, vous devez prendre en compte les législations et réglementations en vigueur dans votre pays.

### Classification européenne

Contient du monensin sodium (C = 20 à 24%)

**T (Toxique)**

**Xi (irritant)**

**N (Dangereux pour l'environnement)**

#### Phrases de risques :

R25 - Toxique en cas d'ingestion

R 37 - Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

R41 - Risque de lésions oculaires graves

R50 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

#### Phrases de sécurité :

S 20 - Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation

S 26 - Après contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S28 - Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment.

S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage

S45 - En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche conforme à la norme ISO 11014-1 complète la notice d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date du 21/06/2007. Ils sont donnés de bonne foi. Elle n'a pas été rédigée pour garantir quoique ce soit (y compris garantie commerciale ou adaptée dans un but spécifique). Dans l'éventualité d'un effet non désiré associé au produit, elle ne se substitue pas à la consultation de personnes qualifiées. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.

Pour des informations complémentaires, contacter :

LILLY FRANCE ELANCO Santé Animale 13, rue Pagès	UNGDA 174, boulevard Camélinat 92247 MALAKOFF cedex
---	---



**UNION NATIONALE**  
**DES GROUPEMENTS DE DISTILLATEURS D'ALCOOL**  
**Laboratoire: 174, Bd Camélinat - 92247 Malakoff Cedex**  
**☎ 01.49.65.08.08 - fax: 01.49.65.09.52**  
**e-mail: labo @ ungda.com**

92158 SURESNES Cedex Tél. : 01.55.49.34.34 Fax : 01.55.49.35.12 Télex : LILLYFRA 270227	Tél : 01.49.65.08.08 Fax : 01.49.65.09.52 Mail : labo@ungda.com
--	---